RAPPORT ANNUEL 2025



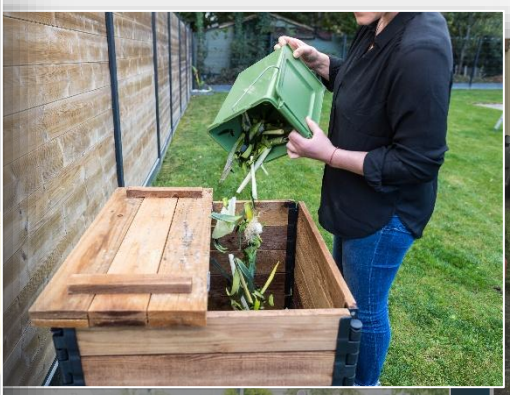











SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

ESTUAIRE ET SILLON
Communauté de Communes

AVANT-PROPOS



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON EST COMPÉTENTE POUR LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PRÉVENTION, COLLECTE, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS).

Le présent rapport est établi conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport contient notamment les informations suivantes :

> Une présentation de la collectivité et de son territoire ;

> Les recettes et dépenses du service ;

> Les indicateurs techniques et financiers, fondés sur la compatibilité analytique du service de prévention et de gestion des déchets et devant figurer dans le rapport.

Ce rapport sera présenté au Conseil d'Estuaire et Sillon, il sera mis à la disposition du public sur notre site internet et transmis aux communes.

SOMMAIRE

PRESENTATION GÉNÉRALE 3

- Territoire, compétences et équipements 4
- Périmètre d'action 8
- Moyens humains 9
- Faits marquants 10
- Chiffres Clés 11

PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES

RÉDUCTION DES DÉCHETS 14

- Caractérisation de la poubelle ménagère 15
- Limitation des déchets végétaux et alimentaires 16
- Réemploi et réparation 20
- Information et sensibilisation 23

COLLECTE DES DÉCHETS 25

- Organisation territoriale du service 26
- La pré-collecte 27
- La collecte en porte à porte 28
- La collecte en points d'apport volontaire 30
- La collecte en déchèterie et plateforme de déchets verts 33

TRAITEMENT DES DÉCHETS 41

- Le traitement des ordures ménagères 42
- Le traitement des recyclables 43
- Le traitement des déchets en déchèterie 46

PARTIE 2

INDICATEURS FINANCIERS

LE FINANCEMENT DU SERVICE 48

LE BUDGET DU SERVICE 53

LA STRUCTURE DES COÛTS 55

PERSPECTIVES 2026 59

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- Territoire, compétences et équipements 4
- Périmètre d'action 8
- Moyens humains 9
- Faits marquants 10
- Chiffres clés..... 11



Territoire, compétences et équipements

〉 Territoire

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui assure le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

11

Communes membres

42 141

Habitants en 2025 soit une stagnation à 1 % par rapport à 2024.

Source ADEME SINOE projection base INSEE

Estimation de la population par commune - en 2025

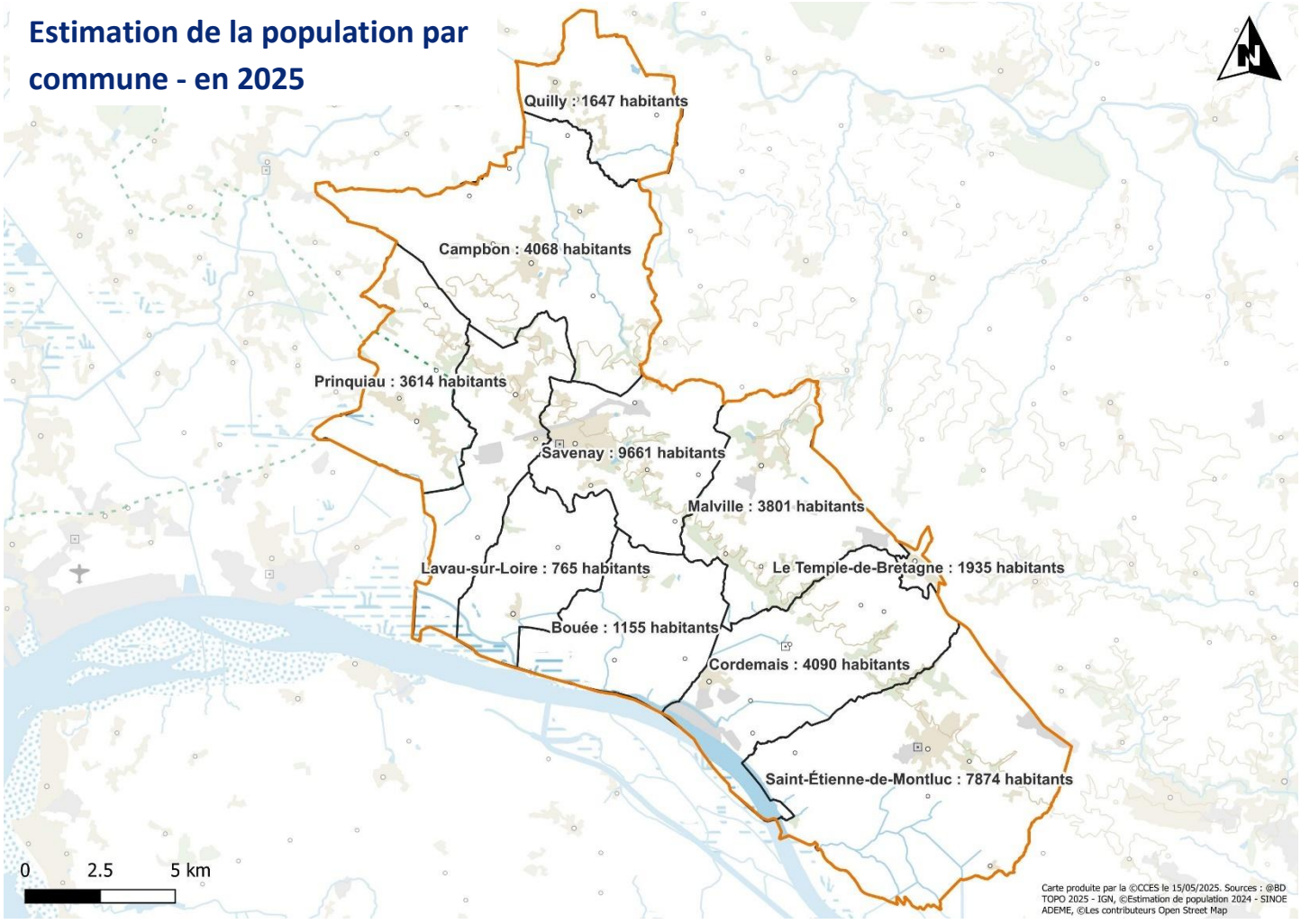

Territoire, compétences et équipements

〉 Compétences

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon (CCES) a la charge de la gestion du service de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le terme **« assimilés »** signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et les administrations, tant qu'ils sont produits en même quantité que ceux d'un ménage.

Le terme **« prévention »** renvoie à l'ensemble des actions qui vise à réduire la quantité produite de déchets.

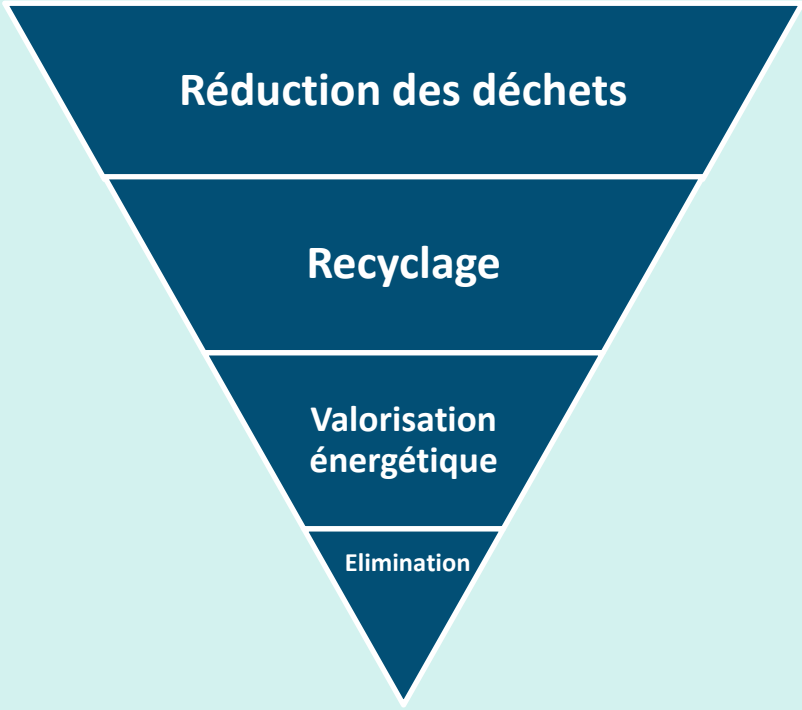

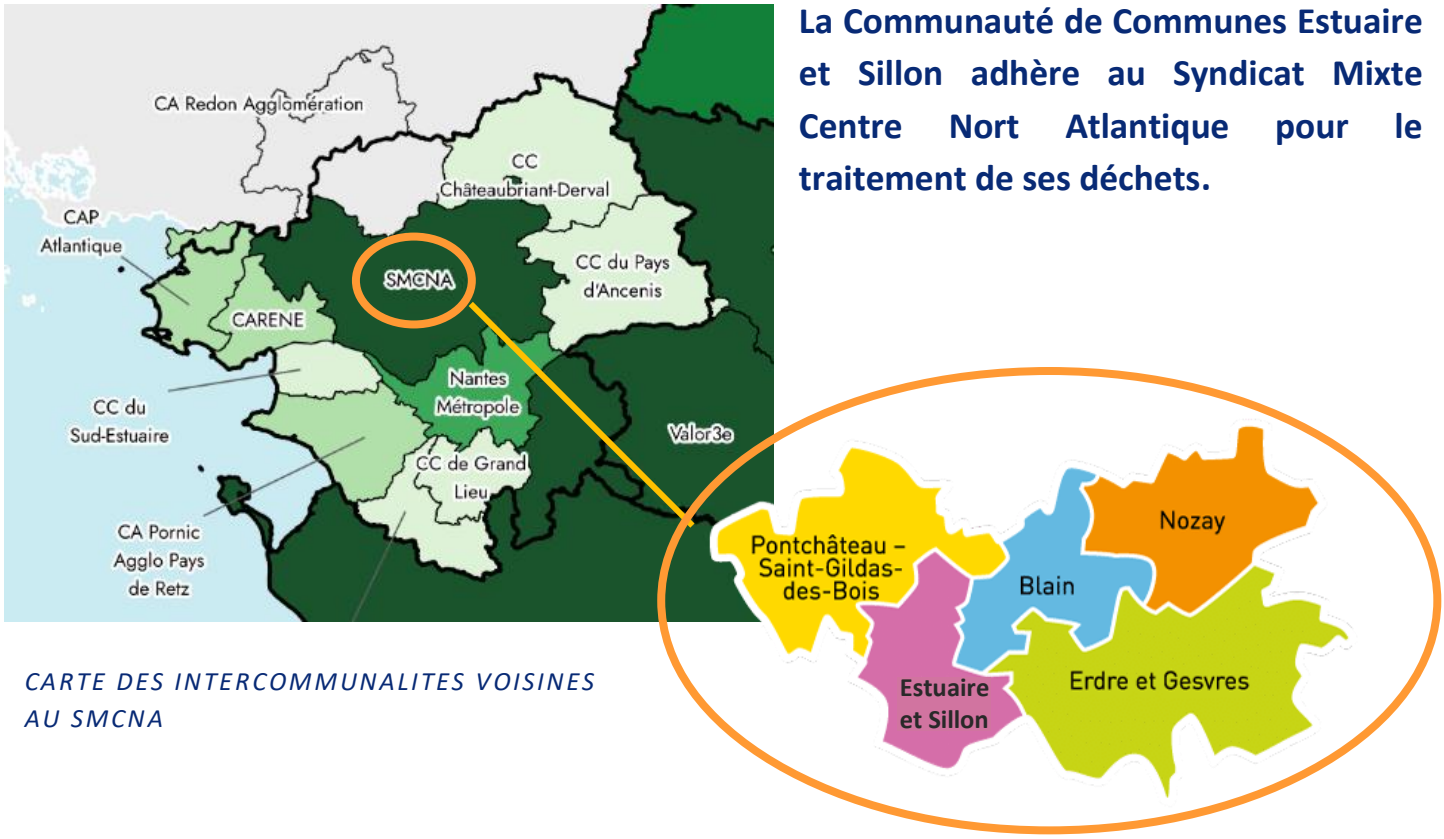

CARTE DES INTERCOMMUNALITES VOISINES AU SMCNA

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon adhère au Syndicat Mixte Centre Nort Atlantique pour le traitement de ses déchets.

Territoire, compétences et équipements

	Communauté de communes Estuaire et Sillon -CCES	Compétences de la CCES délégué au Syndicat Mixte Centre Nort Atlantique
Prévention des déchets	☑ Actions de communication, sensibilisation, réemploi / déploiement du compostage individuel, formation et animations	☑ Actions de communication, sensibilisation, réemploi, gestion des zones de dons en déchèteries/ déploiement du compostage partagé, formations et animations/gaspillage alimentaire
Pré-collecte	☑ Dotation en bacs Aménagement/Gestion des éco-points	☒
Collecte en porte à porte C0.5	☑ 8 communes : Régie CCES 3 communes : Marché VEOLIA	☒
Collecte en point d'apport volontaire « Eco-points »	☑ Collecte des éco-points Marché VEOLIA	☒
Déchèteries (haut de quai) et aire de dépôt déchets verts	☑ Accès déchèterie, accueil gardien, sécurité et bacs de tri	☑ Acquisition et gestion du parc de bennes
Les déchèteries (bas de quai)	☒	☑ Chargement et transport de la benne vers le lieu de transfert et/ou traitement
Quai de transfert	☒	☑ Gestion des contrats/marchés du quai de transfert + transfert des déchets vers les centres tri / valorisation / traitement
Centre de tri	☒	☑ Gestion des contrats/marchés prestataires
Centre de recyclage	☑ Gestion des contrats avec les repreneurs pour le rachat des matières	☑ Gestion des contrats/marchés prestataires des équipements
Centre enfouissement et d'incinération	☒	☑ Gestion des contrats/marchés des équipements

Territoire, compétences et équipements

〉 Equipements

Afin d'exercer sa compétence de gestion des déchets la Communauté de communes et le Syndicat de traitement disposent de leurs propres équipements gérés via des marchés de prestations.

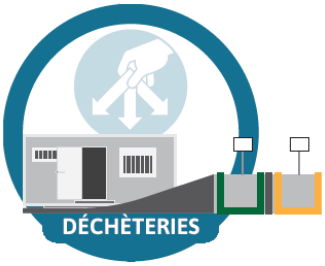

Un réseau de **4** déchèteries



1 quai de transfert



1 aire de dépôt de déchets verts

1 Une plateforme de déchets verts et de compostage mutualisée



1 recyclerie

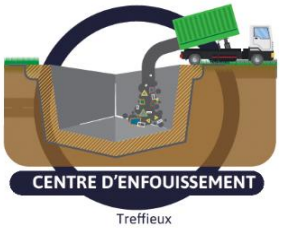

Treffieux

1 centre d'enfouissement

La collectivité mobilise également les équipements de sociétés privées de traitement :







Couëron

Périmètre d'action

Le circuit des déchets...

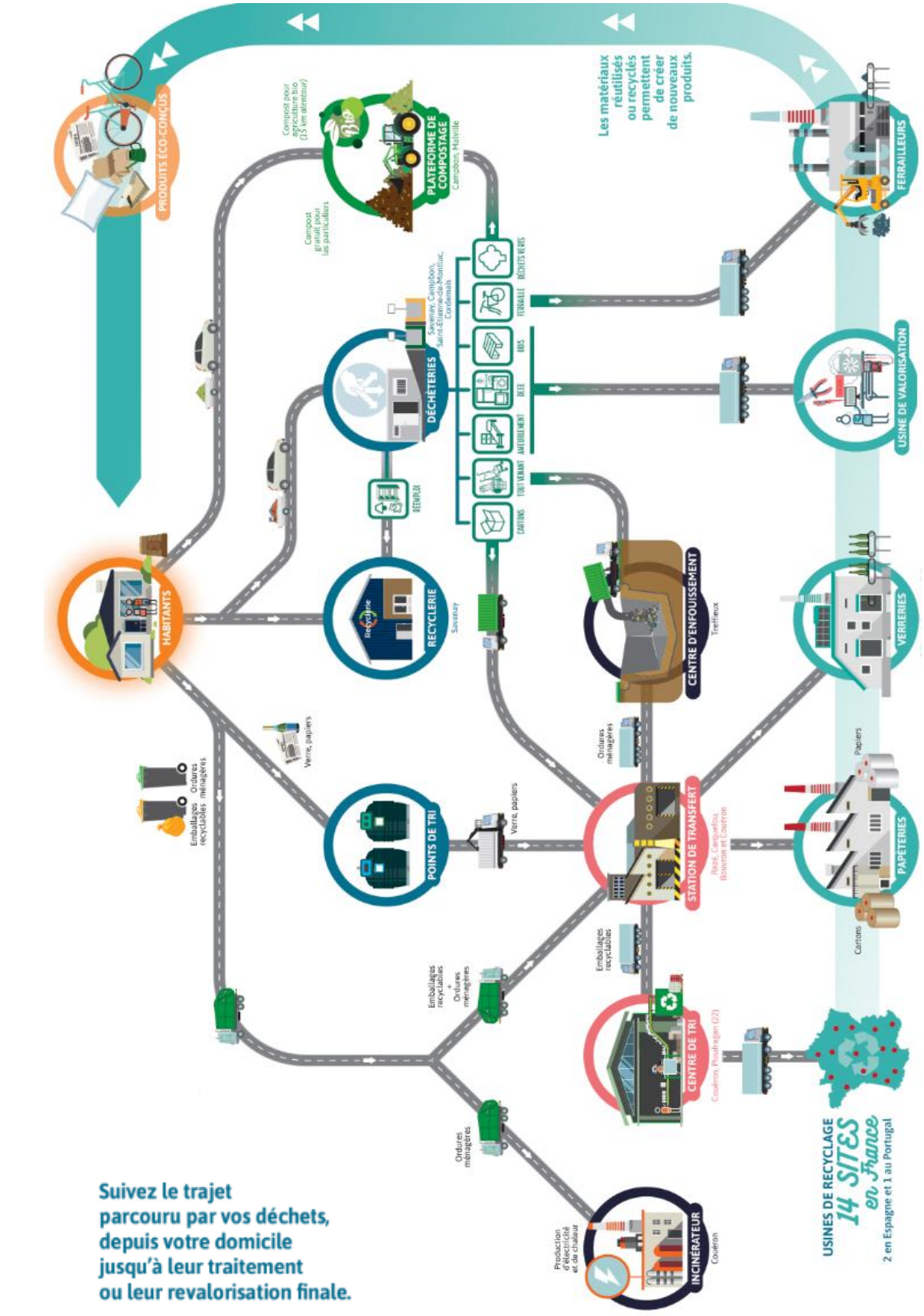

Suivez le trajet parcouru par vos déchets, depuis votre domicile jusqu'à leur traitement ou leur revalorisation finale.

Moyens humains



〉 Organigramme du service déchets d'Estuaire et Sillon

Le service Environnement Déchets fait partie du pôle Infrastructure-Ingénierie-Moyens technique.

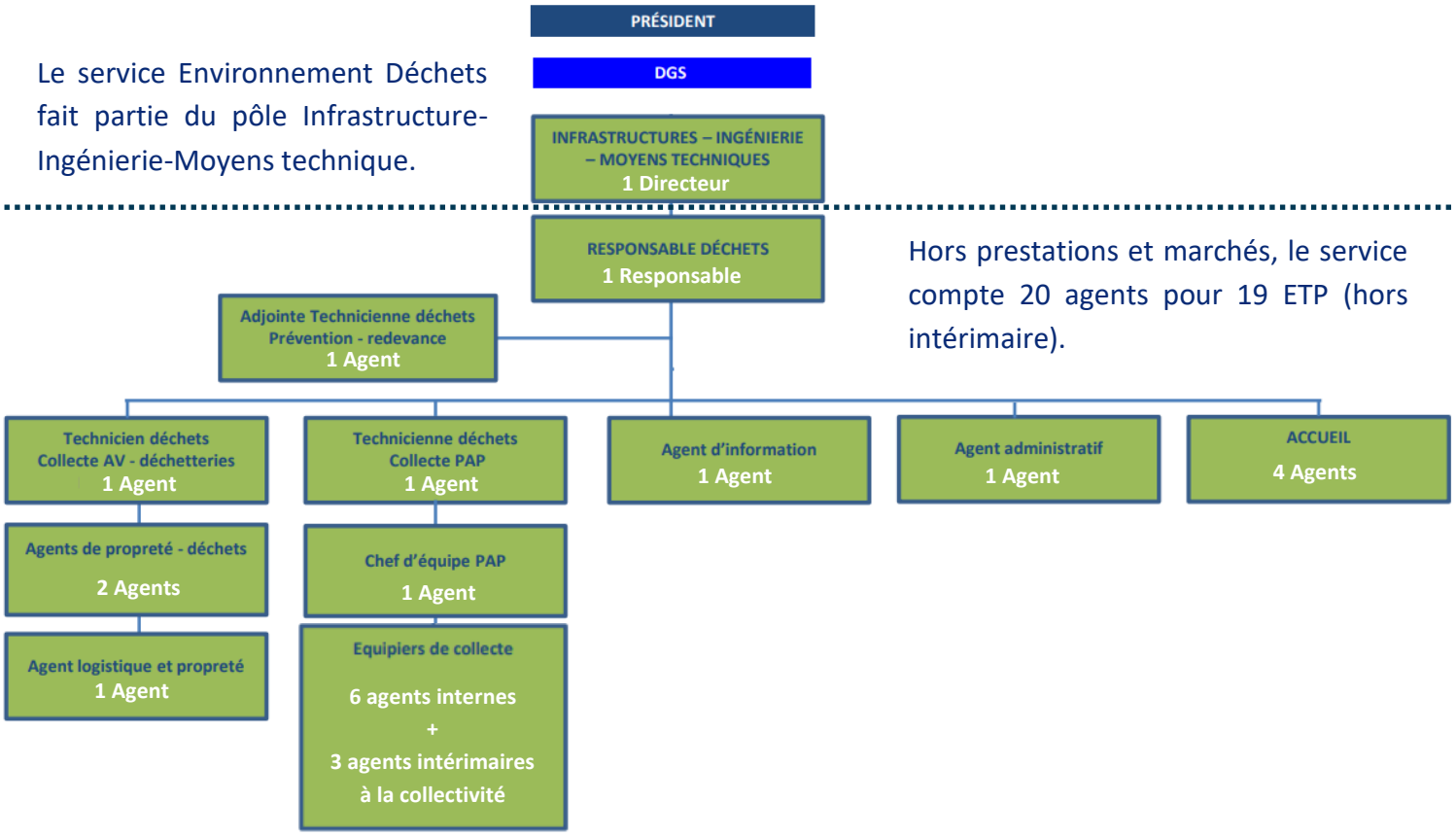

Hors prestations et marchés, le service compte 20 agents pour 19 ETP (hors intérimaire).

〉 ZOOM sur la relation à l'usager

Pour renseigner les administrés, le service a mis en place une équipe dédiée à la relation usager avec un accueil physique, téléphonique et mail.

Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (accueil fermé le jeudi après-midi).

Il a pour mission de traiter les demandes et les réclamations des usagers en lien avec le service.

〉 ZOOM sur la sécurité au travail

En coordination avec le service Conseil en prévention des risques professionnels et en lien avec la politique générale de prévention des risques professionnels, un agent de prévention conseille et accompagne les encadrants et les agents dans la mise en œuvre des règles de sécurité au travail.

Faits marquants 2025



Évolution du mode de gestion de la collecte en porte-à-porte
Etude et débat sur le passage à un nouveau mode de gestion externalisée de la collecte en porte à porte dès 2027 pour l'ensemble du territoire. Un marché public a été publié en novembre 2025.

Opération "Un bac jaune pour chaque foyer"
Distribution des bacs jaunes lancée à Malville, Bouée et Lavau. Objectif : équiper 100 % des foyers d'ici 2027 avec une montée en charge progressive en 2026 et 2027.

Enquête de satisfaction des usagers
Enquête menée auprès des habitants pour évaluer la mise en place, depuis 2021, de la collecte bimensuelle des ordures ménagères. Cette collecte, instaurée dans le cadre d'une dérogation préfectorale, fait l'objet d'une demande de renouvellement.



Projet de nouvelle déchèterie à Saint-Étienne-de-Montluc
Poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'analyse des caractéristiques du site retenu et définition du service public en cours, avec rencontres des parties prenantes et premiers scénarios d'aménagement.

Tri à la source des biodéchets
Expérimentation en zones denses de l'installation de trois points d'apport volontaire pour la collecte des déchets alimentaires sur trois secteurs de la commune de Saint-Etienne-de-Montluc.

Participation à la quinzaine "Tous au compost"
Actions d'information et accompagnement pour promouvoir le compostage.

Sensibilisation en milieu scolaire
Animations pédagogiques sur le tri des déchets pendant la pause méridienne.

Chiffres clés de l'année
- 15 permanences et 1 300 bacs jaunes distribués
- 12 339 foyers enquêtes
- 12 composteurs partagés en fonctionnement

Chiffres clés

〉 Bilan des tonnages

Avec 21 739 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectées en 2025, le territoire enregistre une baisse de 3,8 % par rapport à 2024. Cette diminution s'explique principalement par la réduction des apports en déchèteries et des tonnages d'ordures ménagères collectés.

	TONNES 2024	TONNES 2025	RATIO EN KG/HAB/AN	EVOLUTION N-1
COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	4 056	3 944	94	-3%
COLLECTE SELECTIVE EMBALLAGES	1 677	1 750	42	1.6%
COLLECTE SELECTIVE PAPIERS	510	484	11	-10%
COLLECTE SELECTIVE VERRE	1 922	1 908	45	0.6%
DECHETERIES + APPORTS PLATEFORME DE DECHETS VERTS	14 438	13 653	324	-3.6%
TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	**22 603**	**21 739**	**516***	**-3.8 %**

**population estimée de l'ADEME et SINOE.*

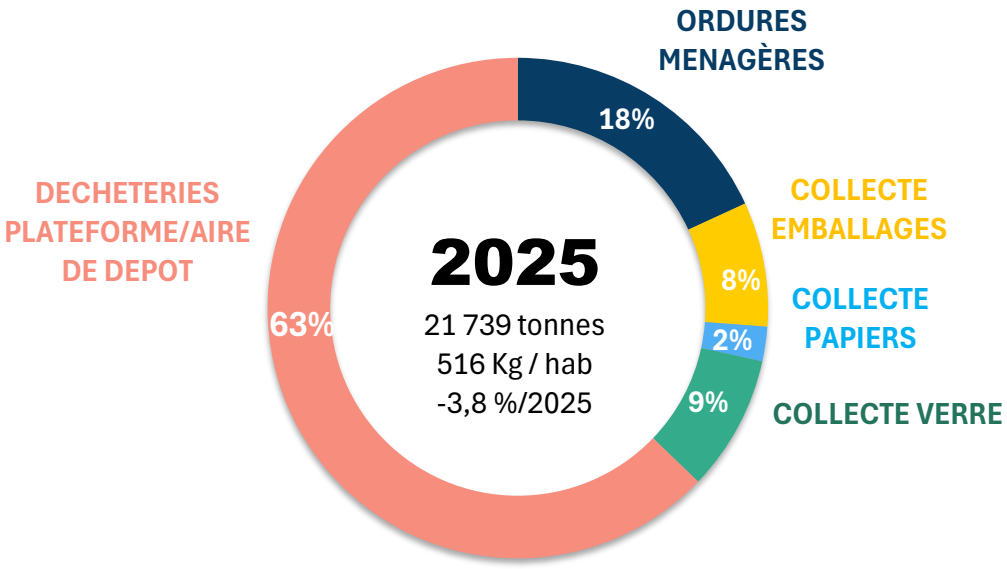

Chiffres clés

〉 Evolution des tonnages collectés en Kg/habitant/an

Entre 2017 (année de la fusion des deux Communautés de Communes*) et 2025, le tonnage collecté par habitant/an des ordures ménagères a diminué de -25 % (126 kg/hab en 2017 contre 94 kg/hab en 2025).

Les emballages (plastiques, métal, papiers et verre) issus de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire ont augmenté de plus de 8 % (91 kg/hab en 2017 contre 99 kg/hab en 2025). On observe cependant une légère tendance à la baisse depuis 2021.

Les déchets apportés en déchèterie sont plus fluctuants, impactés par la météorologie pour les déchets verts, un contexte national ou international avec le COVID pour les années 2020-2021.

Les déchets ménagers enregistrent une baisse constante ces dernières années mais le recours aux déchèteries reste conséquent et stabilise le tonnage global.

*Fusion en 2017 de la Communauté de commune Cœur d'Estuaire (Cordemais, le Temple de Bretagne et Saint Etienne-de-Montluc) et de la Communauté de communes Loire et Sillon (Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly).

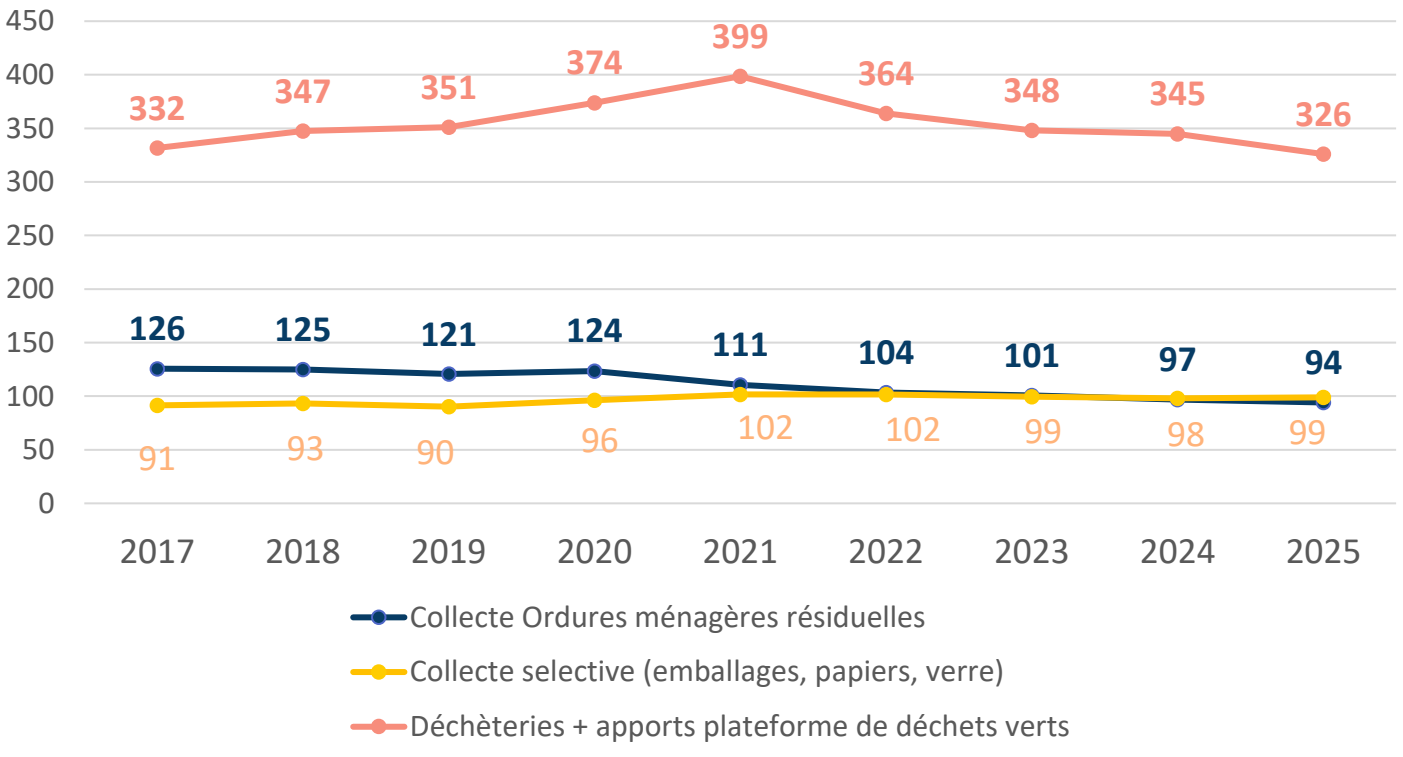

PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES

RÉDUCTION DES DÉCHETS..... 14

COLLECTE DES DÉCHETS 25

TRAITEMENT DES DÉCHETS 40



RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Caractérisation de la poubelle ménagère 15
- Limitation des déchets végétaux et alimentaires 16
- Réemploi et réparation 20
- Information et sensibilisation 23



Caractérisation de la poubelle ménagère

En amont de la gestion des déchets – collecte, tri, traitement et valorisation – la réduction à la source constitue un levier prioritaire, qui se décline à travers de nombreux gestes et actions du quotidien. L'objectif est de parvenir à une diminution significative des quantités de déchets produites.

Le potentiel d'évitement ou de réduction des déchets présents dans la poubelle des ordures ménagères est présenté ci-dessous. Il est issu d'une caractérisation réalisée chaque année par le syndicat de déchets (SMCNA) sur les différentes communautés de communes de son territoire, afin d'identifier la composition des ordures ménagères. Les résultats présentés concernent plus spécifiquement le territoire d'Estuaire et Sillon.

94 Kg/hab./an

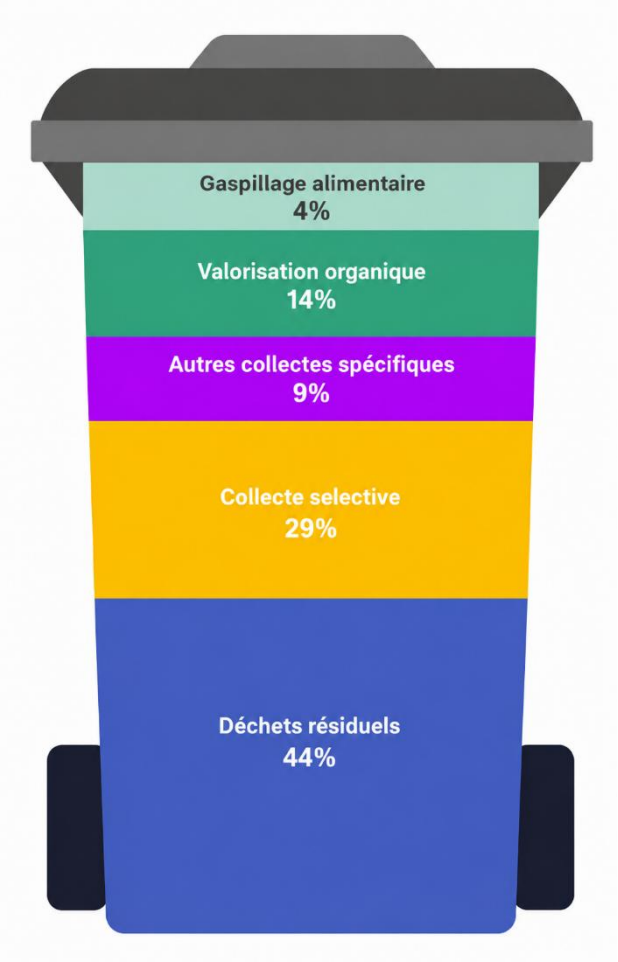

56 % soit environ 53 Kg/habitant/an de nos déchets actuellement dans la poubelle ménagère peuvent faire l'objet d'un détournement vers les filières de valorisation ou de recyclage.

Les principaux flux identifiés comme pouvant être détournés sont :

- **Emballages recyclables (plastique, métal, carton, verre) : environ 29 %.**
- **Textiles sanitaires et autres déchets spécifiques : une part peut être évitée ou mieux triée 9%**
- **Les biodéchets alimentaires et de jardin : 18 %**

Limitation des déchets végétaux et alimentaires

Parce que la lutte contre le gaspillage commence à la source et parce que notre territoire est à dominante rurale, la Communauté de Communes s'est depuis longtemps attachée à déployer le compostage individuel. Pour le développer plus largement dans les zones urbaines plus denses, elle l'a ensuite décliné en mode partagé.

〉 La feuille de route biodéchets 2026-2029

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a adopté une feuille de route sur le tri à la source des biodéchets travaillée en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

Objectif général : Atteindre la généralisation du tri à la source des biodéchets par la gestion de proximité d'ici 2029 en déployant en priorité :

- Le compostage individuel;
- Le compostage partagé;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- La promotion des pratiques de mulching et de broyage des végétaux ;
- Le point d'apport volontaire pourra être envisagé dans les zones très denses sans possibilité d'implantation de composteurs.



L'objectif de l'ensemble de ces actions de limitation des végétaux est :

- De réduire la poubelle et ses odeurs ;
- De contribuer à un projet collectif qui crée du lien avec les voisins ;
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- De limiter le recours aux collectes véhiculées, consommatrices d'eau et d'énergies ;
- D'agir pour le vivant en renouant avec le plaisir de jardiner et de nourrir la terre.

Limitation des déchets végétaux et alimentaires



Le compostage individuel

Le Communauté de Communes met à disposition des habitants des composteurs en bois afin de les accompagner dans cette pratique.

Une communication de proximité est utilisée pour déployer les composteurs individuels sur le territoire et encourager la pratique via les réseaux sociaux, le site internet, la presse, les animations scolaires, la participation aux évènements du territoire et l'accueil déchets du service.

Evolution des dotations de composteurs entre 2020 et 2025

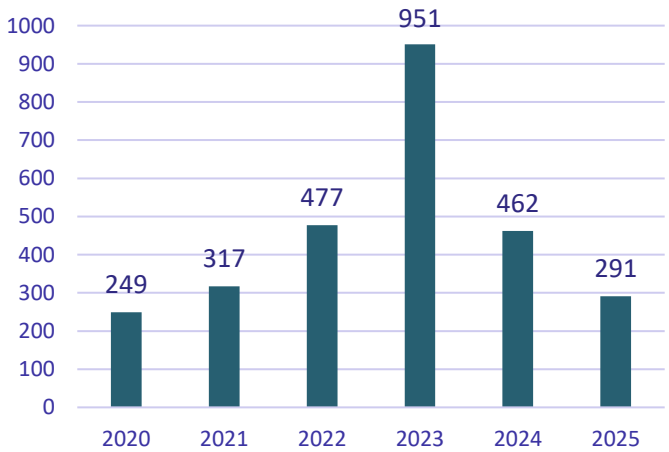

Les composteurs sont subventionnés par la CCES à hauteur de :

- 67 % pour les composteurs 300 L soit un coût de 20 euros pour l'habitant
- 70 % pour les composteurs 600 L soit un coût de 30 euros pour l'habitant
- 36 % pour le bioseau soit un coût de 1 euro

2 750 COMPOSTEURS DISTRIBUES DEPUIS 2020 SUR LE TERRITOIRE D'ESTUAIRE ET SILLION

Une dotation en composteur qui a doublé entre 2022 et 2023 avec une distribution de proximité et l'obligation du tri a la source au 1er janvier 2024. Le rythme de dotation ralentit en 2024 et diminue en 2025.

Des composteurs de 300 L ou 600 L sont également utilisés de manière partagée sur le territoire. Ils sont implantés dans les services publics, écoles, collèges, associations ou petits lotissements qui produisent peu de biodéchets. Ils sont comptabilisés dans les composteurs « individuels ».

Limitation des déchets végétaux et alimentaires



〉 Le compostage partagé

Le compostage partagé se développe dans les quartiers et au pied des immeubles de notre territoire. Ce déploiement est porté conjointement par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon et le Syndicat mixte de traitement des déchets (SMCNA), en lien avec les communes, les bailleurs, les collectifs associatifs, les habitants. Le tri à la source de nos déchets végétaux et alimentaires est obligatoire depuis le 1er janvier 2024 – selon la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire).

Les moyens du SMCNA pour le déploiement du compostage partagé à horizon 2026 :

Le SMCNA utilise une communication variée et relayée via les lieux de proximité comme les marchés, les évènements publics du territoire, les réseaux de communication des collectivités et le lancement d'appel à projet aux habitant, bailleurs, associations du territoire pour déployer de nouveaux sites de compostage.

L'accompagnement et le suivi du compostage partagé ont été renforcés avec une équipe de quatre personnes depuis fin 2023 au Syndicat de déchets, subventionné par le Fond vert de l'ADEME.

Un déploiement selon des modalités techniques précises. Pour bénéficier d'un accompagnement et d'une mise en place d'un composteur partagé, il faut à minima :

5 foyers déposants **+** un 1 référent de site formé **+** une ressource en broyat **+** un exutoire au compost **+** un lieu propice à l'installation d'un site.

En 2025 sur le territoire

- **5** nouveaux sites de compostage partagés ont ouvert en 2025
- **11** sites de compostage partagés sur le territoire avec chacun un référent de site.
- **68** foyers déposants
- **11** guides composteurs sur le territoire.
- **13** animations autour du compostage partagé en stand ou sur les marchés

Un suivi et un accompagnement poussé de la collectivité avec :

- Un composteur partagé fournit par la collectivité
- Une aide à la mise en place
- Une inauguration et animation du site
- Une distribution du compost
- Des formations et des rencontres de référents de site et de guides composteurs sont organisées régulièrement sur le territoire par le SMCNA.

Limitation des déchets végétaux et alimentaires



〉 Subvention de la location de broyeur de végétaux

Depuis 2016, le SMCNA et les communautés de communes membres proposent une aide à la location de broyeur afin de réduire les apports de déchets verts en déchèterie et encourager le broyage à domicile : une réduction de 50 % est accordée chez les loueurs partenaires.

Depuis septembre 2023, la location est même gratuite pour les groupes de trois foyers ou plus, avec une journée de broyage entièrement financé. Cette offre, réservée aux habitants du territoire du SMCNA, est limitée à une session par an.

Le broyat obtenu peut ensuite être valorisé au jardin, en paillage ou comme apport de matière sèche dans le composteur.



En 2025

79 demandes de bons ont été formulées par des particuliers et **46 bons de réduction** ont été utilisés (32 journées et 10 demi-journées de location). On estime à **127 tonnes** de déchets verts détournés.

〉 Subvention à l'achat d'un kit mulching

Le mulching est une technique qui vise à tondre la pelouse en la laissant sur place. Les brins d'herbes sont finement broyés et laissés sur le sol. Ces derniers vont ainsi se dégrader rapidement pour enrichir le sol sans pour autant l'étouffer. Le kit mulching peut être adapté sur une tondeuse, la collectivité aide financièrement à hauteur de 30€**.**

En 2025

13 demandes de bons ont été formulées et **9 bons** ont été utilisés.

〉 Dons bois de chauffage

Le SMCNA propose aux particuliers de récupérer gratuitement des billots de bois de différentes essences (principalement de résineux).



Le dépôt et la reprise du bois s'effectuent dans les déchèteries du territoire, pendant les heures d'ouverture au public.
Le retrait s'effectue sur réservation en ligne d'un créneau de retrait.

Réemploi et réparation



〉 La recyclerie Nord Atlantique de Savenay

La Recyclerie a été créée à l'initiative du Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). La boutique de Savenay, gérée par l'association Accès Réagis, est ouverte depuis le 16/11/2011.

Les objectifs sont de :

- Sensibiliser le public au réemploi d'objets qu'il destinait à l'élimination ;
- Faire profiter à des personnes de biens à prix réduits ;
- Détourner des objets de l'enfouissement et leur donner une seconde vie : jouets, livres, vêtements, vaisselles, décoration, mobilier, outillage...
- Employer des personnes éloignées du monde du travail.

Les dépôts se font directement à la boutique ou dans les caissons mis à disposition dans les déchèteries de Savenay et de Saint-Etienne de Montluc.

---

18 tonnes de dons ont été collectés sur les déchèteries de Savenay et Saint Etienne de Montluc en 2025.



- **Ouverture boutique 2024**
- **650m² Boutique**
- **300m² Dépôt**
- **100m² Sanitaire Bureau**

Répartition des apports de dons de la recyclerie Nort Atlantique dans les quatres boutiques solidaires* en 2025
soit 861 tonnes

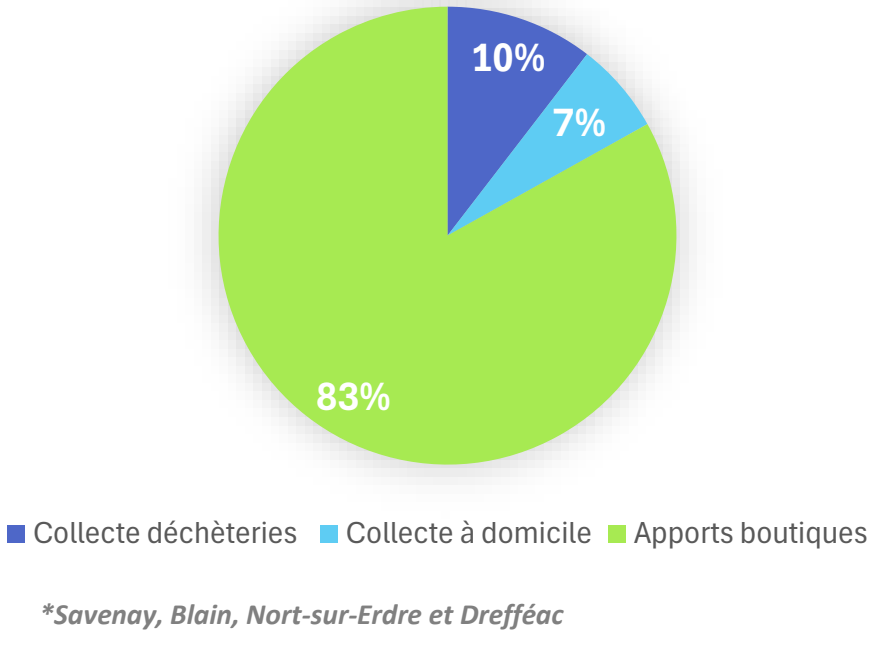

**Savenay, Blain, Nort-sur-Erdre et Drefféac*

Réemploi et réparation

Zone de dons en déchèterie

Face au constat que trop d'objets sont jetés alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie, le SMCNA organise des zones de dons dans les quatre déchèteries du territoire (Campbon, Cordemais, Savenay, Saint-Etienne-de-Montluc. L'objectif est de limiter l'enfouissement en favorisant le réemploi des matériaux.

Les zones de dons acceptent tous les matériaux ou objets, ils doivent être en bon état ou réparables pour les équipements électriques ou thermiques. Elles sont accessibles à tous les habitants du territoire munis de leur pass déchet.

Au-delà de trois mois de stockage le matériau/objet ne pourra plus faire l'objet de don et sera rejeté en benne.



Abricothèque sur la déchèterie de Savenay

Depuis mars 2024, l'Abricothèque a ouvert ses dons aux usagers de la déchèterie de Savenay.

Elle offre une seconde vie pour vos matériaux et objets de bricolage et de jardinage.



Ces espaces favorisent les gestes de réemploi directement sur site, en facilitant le don et la récupération d'objets en bon état. Les usagers peuvent à la fois déposer et récupérer librement des objets réutilisables, dans un esprit de partage et de réduction des déchets.

Réemploi et réparation



Les bornes textiles

Une convention a été signée avec l'éco-organisme ReFashion pour la collecte des Textiles, Linges et Chaussures usagés.

La collecte est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon par deux associations (Le Relais et la Croix rouge) au moyen de 36 points de collecte accessibles au public répartis sur les 11 communes.

En 2025
213 tonnes
de textiles, linges, chaussures collectés
36 points
d'apport volontaires

Ces derniers seront transportés dans un centre de tri. L'éco-organisme communique les chiffres suivants sur le devenir des textiles : **60% des produits triés peuvent être réutilisés en l'état et seront revendus dans des friperies ou des boutiques solidaires en France, en Europe ou à l'international en fonction des besoins de chacun des marchés.**

Collecte en kilogramme par habitant en 2025 sur Estuaire et Sillon

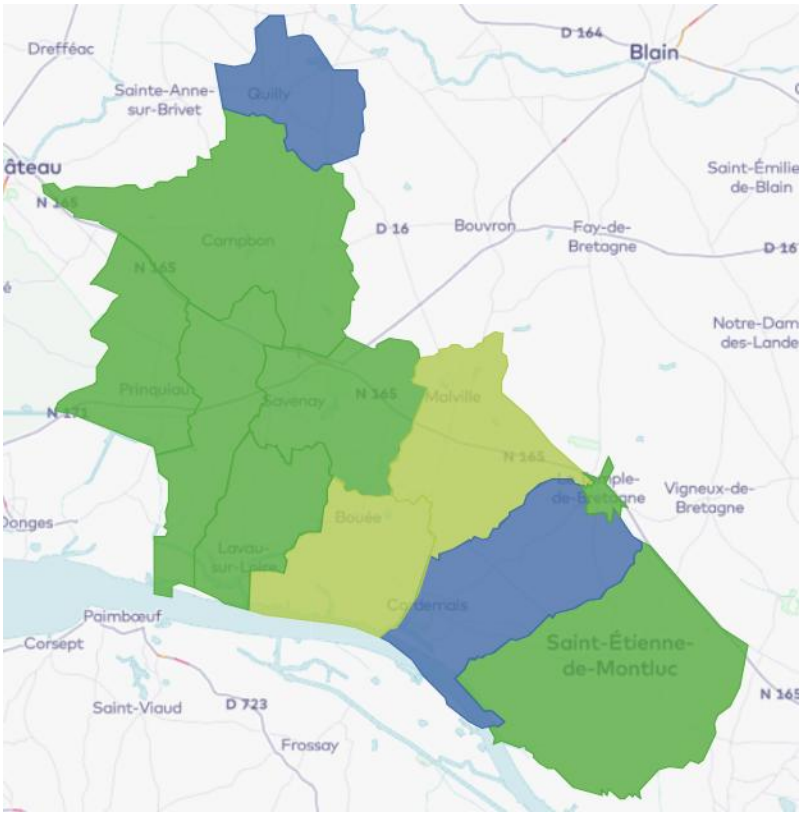

Les 40% restants sont des vêtements ou chaussures non réutilisables car trop usés, abimés ou qui ne répondent pas aux besoins du marché international de la fripe. Ils sont donc revalorisés autrement. Ils sont recyclés en isolants pour le bâtiment, découpés en chiffons d'essuyage ou encore transformés en nouvelles fibres textiles. 8% sont transformés en énergie et seule une infime part (0.15%) est incinérée sans valorisation.

Information et sensibilisation

〉 Une communication diversifiée pour informer sur le service

- ### Accueil aux usagers

Les agents apportent une réponse directe à l'usager ou font le nécessaire auprès des services adéquats pour que la réclamation ou l'information soit traitée dans les meilleurs délais. Pour cela l'usager dispose de plusieurs moyens de communication le numéro du service déchets 02.40.56.82.53, de la boite mail générique environnement@estuaire-sillon.fr ou de la messagerie du portail usager Ecocito et l'accueil physique aux horaires d'ouvertures du service.

- ### Site internet et réseaux sociaux

Le site www.estuaire-sillon.fr informe sur les différentes activités et équipements du service déchets et ses actualités.

Le règlement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est téléchargeable sur le site www.estuaire-sillon.fr.

Pour développer son mode de diffusion de sa communication et ainsi toucher un plus grand nombre d'habitants et d'entrepreneurs, la Communauté de communes Estuaire et Sillon utilise 3 réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn.



- ### Initiatives durables

Les 11 communes ainsi que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon renouvellent leur mise en lumière des initiatives durables locales sous forme d'agenda en ligne. L'objectif est de faciliter l'accès à l'information auprès des habitants d'Estuaire et Sillon en évitant l'impression des flyers et affiches. via le site https://initiatives-durables.estuaire-sillon.fr.

- ### Autres supports

De nombreux supports sur l'accès, le fonctionnement et l'organisation du service sont disponibles à l'accueil déchets, sur le site internet, les réseaux sociaux ou envoyés directement aux usagers via la facture de la redevance ou par courrier.

Information et sensibilisation

〉 Sensibilisation grand public et professionnels

Un agent assure l'animation et la sensibilisation au grand public. Cette sensibilisation est réalisée sous plusieurs formats selon la vie du service et les actions menées.

- Interventions dans les écoles ;
- Formations compostages ;
- Visites des déchèteries ;
- Présence sur des évènementiels ;
- Sur le terrain, du boitage ou en porte à porte ou directement chez l'administré ou le professionnel en fonction des besoins.

En 2025

60 personnes été formées au compostage individuel et partagé

〉 Sensibilisation des scolaires

Les interventions en classe sont ouvertes au cycle 2 et 3 et s'organisent en plusieurs modules :

- Module prévention : Prendre conscience des impacts environnementaux de nos choix et solutions de réduction des déchets
- Module tri : Apprendre les bons gestes du tri et avoir une vision globale du traitement des déchets du tri au recyclage.
- Module déchèterie : comprendre l'intérêt et le fonctionnement des déchèteries dans le système de gestion globale des déchets.
- Module compostage : appréhender l'intérêt de sortir les déchets biodégradables de la poubelle.



En 2025

200 élèves de primaire et collège du territoire ont participé à nos animations scolaires et ont été sensibilisés au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

Les interventions en classe peuvent être couplées avec des visites de terrain sur les déchèteries, à la Recyclerie et au centre de tri Arc-en-ciel à Couëron.

COLLECTE DES DÉCHETS

- Organisation territoriale du service 26
- La pré-collecte 27
- La collecte en porte à porte 28
- La collecte en points d'apport volontaire 30
- La collecte en déchèterie et plateforme de déchets verts 33



Organisation territoriale du service

〉 Régie et prestation privée

Le service public de collecte des déchets repose sur deux types d'organisations territoriale avec la même offre de service :

— La régie directe avec des moyens humains et matériels de la communauté de communes Estuaire et Sillon. Pour collecter 8 communes du territoire Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau sur Loire, Malville, Prinquiau, Quilly et Savenay pour les ordures ménagères et les emballages en porte à porte.

— L'intervention d'une entreprises privée, Véolia, dans le cadre d'un marché public de prestations de services. Pour collecter trois communes du territoire en porte à porte pour les ordures ménagères et les emballages : Cordemais, le Temple de Bretagne et St Etienne de Montluc. Ainsi que l'ensemble des éco-points du territoire pour le verre, le papier, les ordures ménagères et les emballages.

67 % de la population est collectée par la régie de la CCES soit 69 % de la superficie du territoire.

A partir de l'été 2024 une aide à la régie par le prestataire Veolia a été mise en place sur cinq tournées sur les communes de Bouée, la Chapelle Launay, Campbon et Savenay.

33 % de la population est collectée en prestation par Veolia soit 31 % de la superficie du territoire.

〉 Cartographie de la collecte

Une carte interactive, disponible en ligne sur www.estuaire-sillon.fr, présente les 22 secteurs du territoire ainsi que les reports de collecte pour les jours fériés. Il est également possible de télécharger les calendriers de collecte pour chaque secteur.

L'ensemble des éco-points et des déchèteries du territoire y sont également localisés.

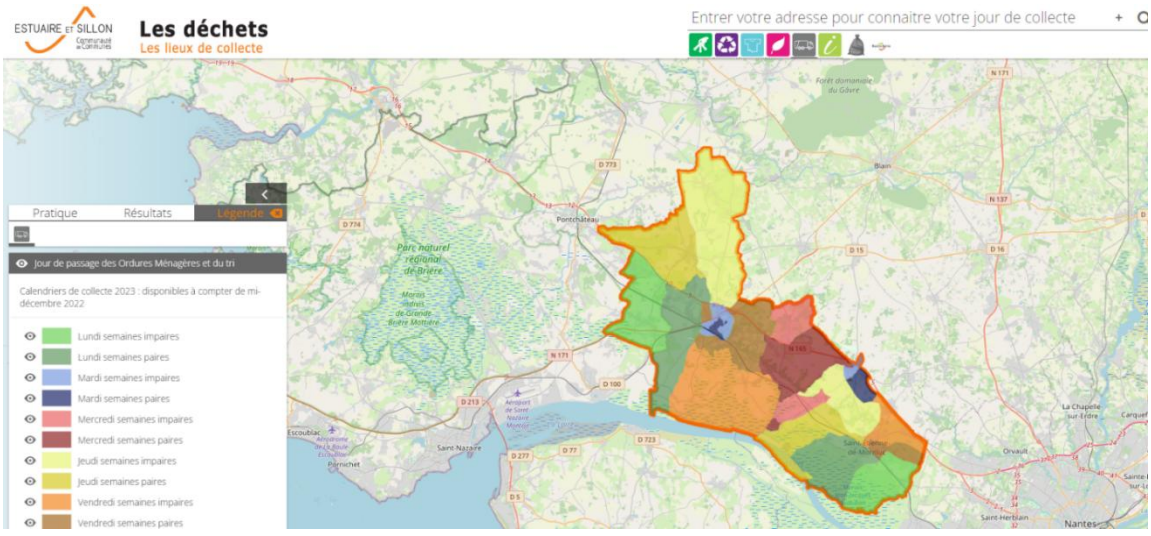

La pré-collecte

La pré-collecte c'est 4 800 interventions réalisées en 2025.

Les interventions se répartissent de la manière suivante :

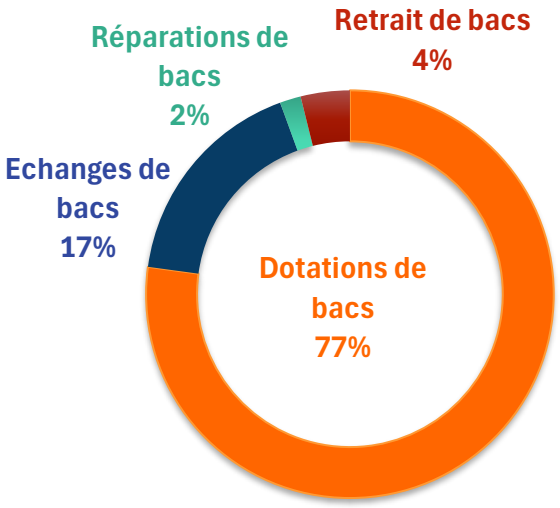

〉 L'équipement de pré-collecte

Les particuliers et professionnels disposent de bacs pucés et identifiés pour les ordures ménagères et les emballages, permettant le suivi et la facturation de la redevance déchets. En habitat collectif, des bacs collectifs pucés sont mis à disposition.

Le volume du bac est proposé en fonction de la composition du foyer, mais les usagers peuvent l'adapter à leurs besoins. Pour les professionnels, le volume est déterminé en fonction de leur production de déchets.

Le choix est laissé à l'usagers entre une collecte en bac jaune ou en sac jaune pour la collecte des emballages.
Depuis le deuxième semestre 2022, la dotation en bac jaune est proposée aux particuliers.

ZOOM bacs jaunes

2 780 bacs jaunes attribués en 2025

60 % des foyers équipés en bacs jaunes

Entre novembre et décembre 2025, Bouée, Malville et Lavau-sur-Loire ont été dotées de bacs jaunes, marquant le début du déploiement progressif des bacs jaunes qui remplaceront les sacs jaunes sur l'ensemble du territoire d'Estuaire et Sillon jusqu'en 2027.

- 2025 : Bouée, Malville, Lavau-sur-Loire
- 2026 : Cordemais, La Chapelle-Launay, Quilly, Le Temple de Bretagne
- 2027 : Campbon, Prinquiau, Savenay, Saint Etienne de Montluc

Déploiement des bacs jaunes : par commune et par année

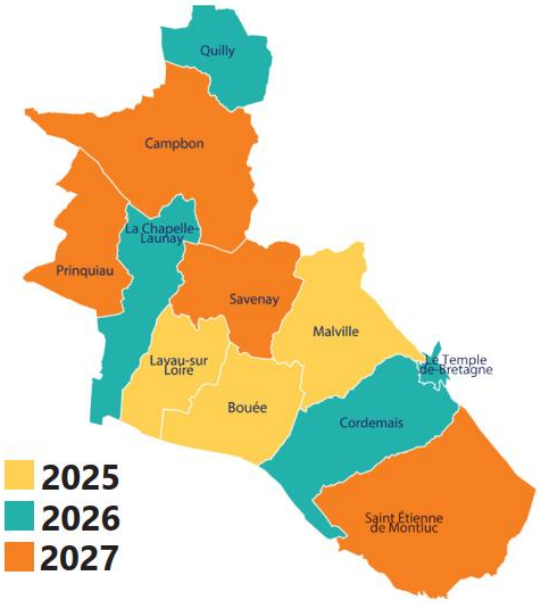

La collecte en porte à porte



〉 Une collecte bi-compartimentée

La collecte des ordures ménagères et la collecte des emballages est réalisée en porte-à-porte, toutes les deux semaines, en benne bi-compartimentées sur l'ensemble du territoire, du lundi au vendredi. Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte par semaine, sur demande.

Dans certaines rues, la collecte peut être réalisée en point de regroupement dans le cas où la sortie ou le retournement du camion est impossible (les marches-arrières ne sont pas autorisées).

Depuis le 1er janvier 2022 tous les emballages se trient : pots, barquettes, tubes et films de suremballages s'ajoutent aux emballages déjà collectés jusqu'à présent.

*** A partir de l'été 2024 une aide à la régie par le prestataire Veolia a été mise en place sur 5cinq tournées sur les communes de Bouée, la Chapelle Launay, Campbon et Savenay.**





ORDURES MENAGERES 2025
3 910 Tonnes
94 Kg/hab.

EMBALLAGES 2025
1 730 Tonnes
42 Kg/Hab.

79 500 Km de parcourus par les camions sur les 11 communes du territoire

Une moyenne de **3 200 adresses collectés chaque semaine en ordures ménagères**

Opérateurs	Moyens humains	Moyens matériel
Régie sur 8 communes*	9 agents (conducteurs/ripeurs) 2 encadrants	3 bennes bi-compartimentées de 26 tonnes en service au quotidien pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages 1 benne de remplacement
Prestation privée « Véolia » sur 3 communes	2 agents 1 encadrant	1 benne bi-compartimentée de 26 tonnes

La collecte en porte à porte

Les tonnages collectés

Répartition des tonnages collectés en porte à porte en 2025

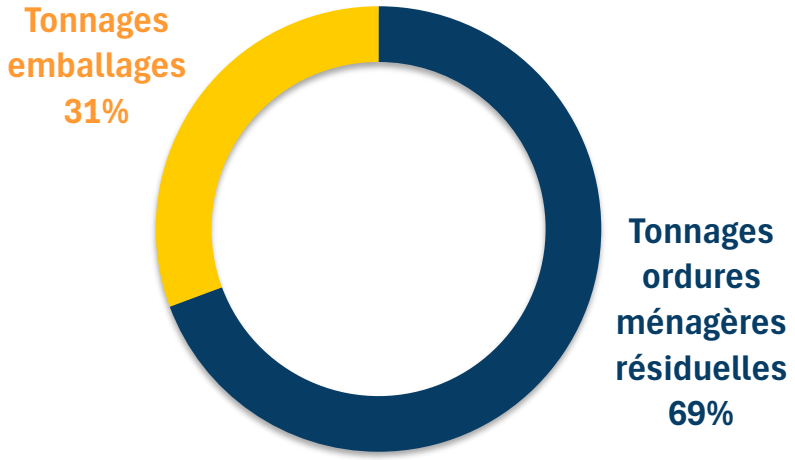

Evolution des tonnages collectés

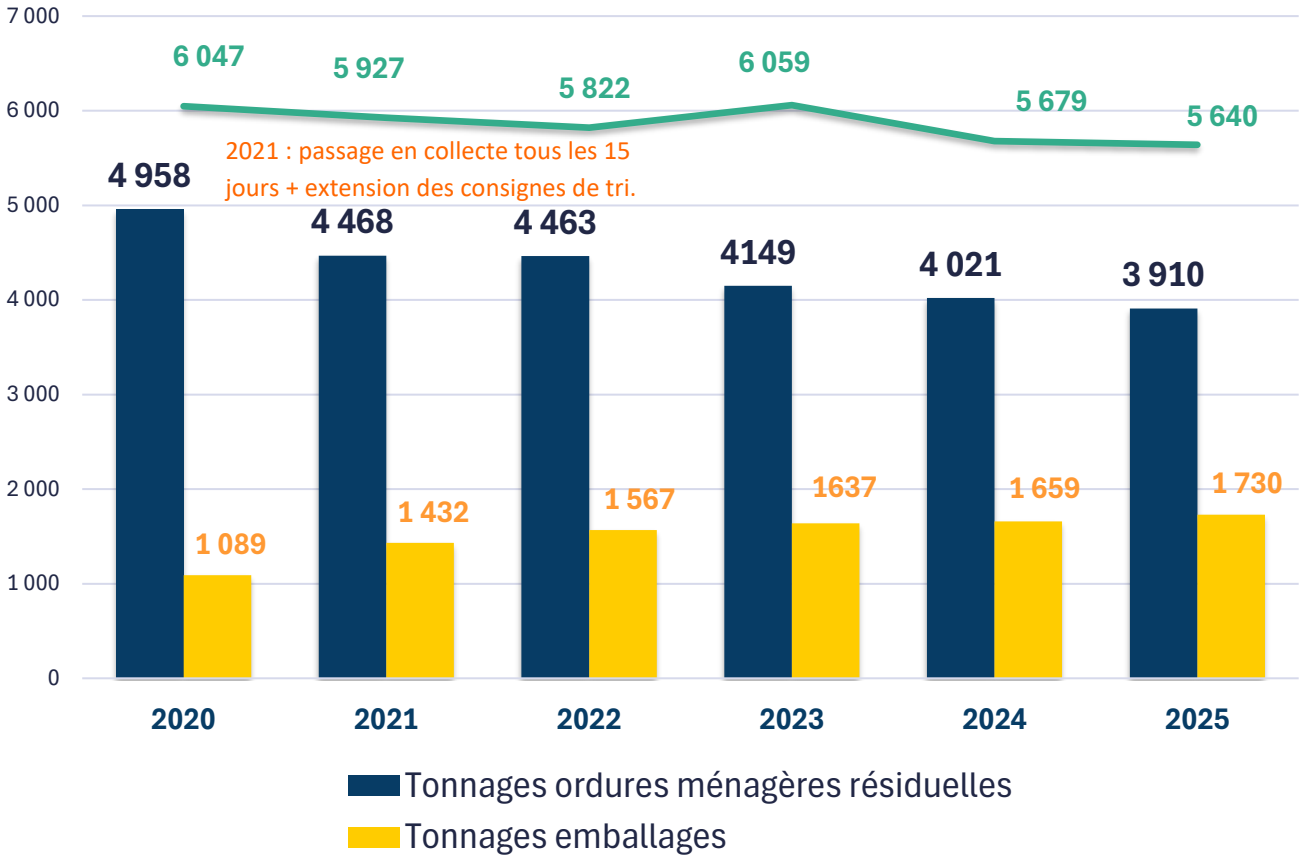

En 2025, les ordures ménagères collectées en porte-à-porte diminuent de 3 %, tandis que les emballages augmentent de 4 %. Cette évolution s'inscrit dans la continuité de l'extension des consignes de tri et de l'augmentation de la population. Au total, les tonnages collectés en porte-à-porte demeurent stables par rapport à 2024.

La collecte en point d'apport volontaire

L'apport volontaire aérien et enterré s'est développé sur le territoire pour quatre types de flux. Les ordures ménagères, les emballages, le papier et le verre. Ce mode de déploiement est présent sur l'ensemble du territoire. La collecte des points d'apport volontaire est réalisée par le prestataire privé Véolia.

〉 Une solution complémentaire pour les ordures ménagères et les emballages

La collecte des ordures ménagères et des emballages a lieu toutes les deux semaines en Estuaire et Sillon. Pour permettre aux habitants et aux professionnels d'évacuer plus fréquemment les sacs d'ordures ménagères de d'emballages ou si le stockage d'un bac s'avère impossible, des colonnes d'apport volontaire d'un volume de 4 m3 ont été installées sur l'ensemble du territoire.

Les colonnes d'apport des ordures ménagères disposent d'un système d'ouverture avec badge afin de permettre une remontée des informations (via le système Incitat) vers le logiciel de la redevance déchets.



ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES
16 colonnes	**10 colonnes**
34 tonnes	**20 Tonnes**
1kg/hab/an	0.5kg/hab/an

〉 Des bacs enterrés

Sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc, le lotissement de la Chénaie est équipé de dispositifs de bacs enterrés, ouverts à tous, pour le papier, les emballages et le verre.

En 2025, de nouvelles colonnes enterrées d'ordures ménagères et d'emballages ont été installées dans le centre-ville de Savenay, place Ledoux (photos à droite).



La collecte en point d'apport volontaire

L'apport volontaire pour le papier, le verre et le textile



PAPIERS

133 colonnes

484 tonnes

11kg/hab/an



VERRE

126 colonnes

1 908 tonnes

45kg/hab/an

Des colonnes équipées de trappes accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ont été installées sur 8 communes. La liste et les emplacements des éco-points de tri est disponible sur la cartographie déchets du site Internet de la Communauté de communes.

La collectivité équipe les manifestations organisées dans les lieux publics : 43 manifestations ont ainsi été équipées en 2023 (fêtes des écoles, évènements communaux et intercommunaux, etc…) principalement entre juin et septembre.

Opérateurs	Nombre agents	Moyens matériel
Prestation privée « Véolia »	1 agent	Un camion amiproll avec grue

Nettoyage des dépôts sauvages et lavage des colonnes

Le nettoyage des dépôts sauvages aux abords des colonnes est réalisé au minimum **3** fois par semaine, jusqu'à **5** fois pour certains éco-points par deux agents de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Un lavage des colonnes de tri en mai et octobre, a été réalisé afin de maintenir le parc dans un bon état de propreté.



La collecte en point d'apport volontaire

〉 Les tonnages collectés

Répartition des tonnages collectés en apport volontaire en 2025

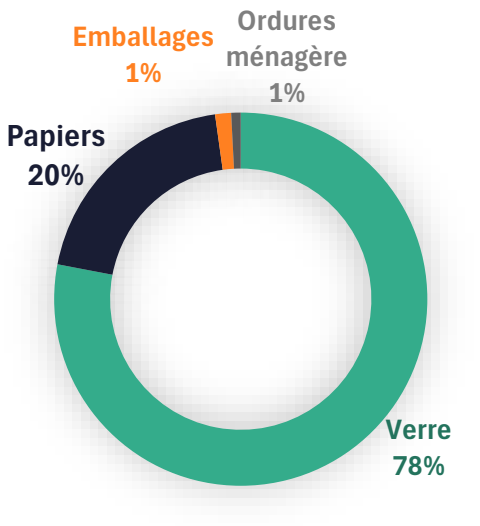

Les tonnages collectés en apport volontaire diminuent de 1,64 % en 2025, principalement sous l'effet de la baisse du papier (-5 %). Le verre suit également une tendance à la baisse, tandis que les apports d'ordures ménagères se stabilisent depuis 2022.

À l'inverse, les emballages enregistrent une forte progression, avec des tonnages ayant doublé en trois ans.

Les tonnages collectés en apport volontaire depuis 2020

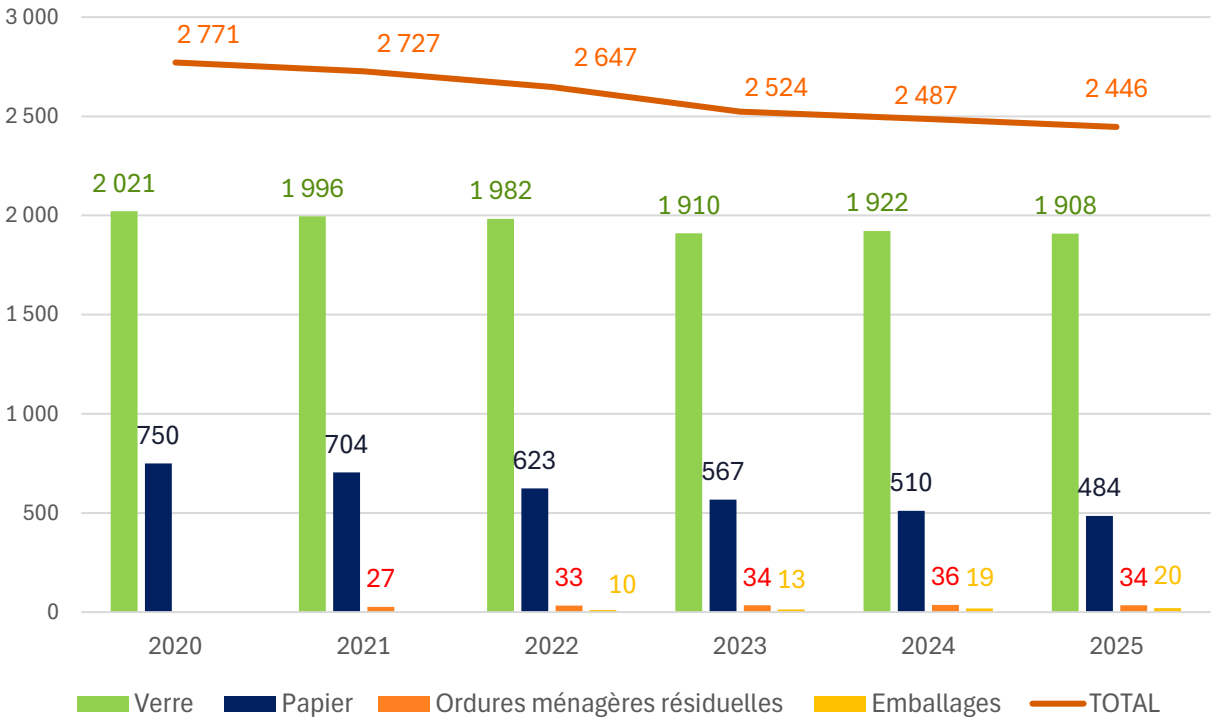

La collecte en déchèterie

〉 Gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon possède quatre déchèteries et une plateforme des déchets verts accessibles aux particuliers et aux professionnels du territoire. L'aire de dépôt de déchets verts de Malville est ouverte uniquement pour les particuliers.

La durée du marché d'exploitation est de 5 ans. Il est reconductible pour une durée de deux fois un an. Les prestations ont démarré le 02 janvier 2021.

Gestion du haut de quai des déchèteries CCES	Gestion bas de quai des déchèteries SMCNA
Marché public attribué à Brangeon	Marché public attribué à Brangeon



La collecte en déchèterie



Répartition des apports par déchèterie 2025

〉 Modalités d'accès aux déchèteries

Des barrières d'entrée sont en place sur les quatre déchèteries. L'accès s'effectue au moyen d'un badge magnétique. Ce « pass déchet » est relié au compte de la Redevance déchets.

Les horaires sont variables selon les sites et offrent une ouverture en continu le samedi dans les deux sites les plus fréquentés, à Savenay et Saint-Etienne-de-Montluc. Les déchèteries sont fermées les jours fériés. En cas d'alerte canicule orange ou rouge les horaires sont affichés à l'entrée des sites. Les volumes de déchets déposés ne devront pas excéder 4m3/jour/déchèterie.

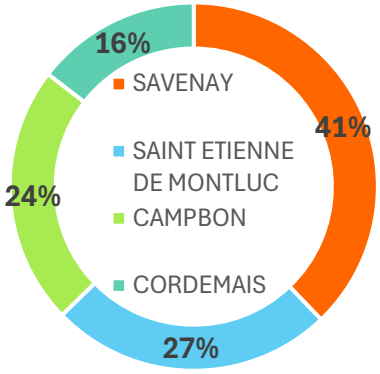

En 2025, 99 364 passages ont été enregistrés.

(-4% par rapport à 2024)

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans des règlements intérieurs pour les quatre déchèteries, pour l'air de Malville et pour la plateforme de compostage de Campbon. Ils sont consultables sur notre site internet. En 2024, **un quota de 26 passages** en déchèterie a été mis en place pour les particuliers.

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Campbon	13h30-17h30	Fermé	9h-12h / 13h30-17h30	9h-12h / 13h30-17h30	9h-12h / 13h30-17h30	9h-12h / 14h-18h
Savenay	9h-12h / 13h30-17h30	9h-12h / 13h30-17h30	9h-12h / 13h30-17h30	Fermé	9h-12h / 13h30-17h30	9h-18h
Cordemais	13h30-17h30	Fermé	Fermé	13h30-17h30	Fermé	9h-12h / 14h-18h
St Etienne de Montluc	Fermé	9h-12h / 13h30-17h30	9h-12h / 13h30-17h30	Fermé	9h-12h / 13h30-17h30	9h-18h

Tous les jours, deux déchèteries sont ouvertes à la journée pour les usagers. Les horaires d'ouvertures sont adaptés lors de fortes chaleurs.



〉 Zoom des dépôts des professionnels

Les déchèteries sont ouvertes aux professionnels pour faciliter l'évacuation de petites quantités de déchets d'activités. Leurs dépôts sont soumis à paiement pour ne pas faire supporter le coût de traitement de ces déchets aux particuliers.

En 2024 l'accès en déchèterie pour les professionnels a évolué avec une tarification au passage avec une part abonnement.

La collecte en déchèterie

〉 Les types de déchets collectés

Les déchèteries accueillent les matériaux qui ne peuvent pas être collectés par le service de ramassage traditionnel des ordures ménagères, en raison de leur taille (encombrants), de leur volume (déchets verts), de leur densité (gravats, déchets de démolition, déblais, terre), ou de leur nature (batteries, huiles usagées, solvants, peintures, acides et bases, produits phytosanitaires, déchets d'équipements électriques et électroniques…).



Des collectes ponctuelles de déchets refusés habituellement en déchèterie, sont organisées pour les pneus et l'amiante, sur les déchèteries de Savenay et de Saint-Etienne-de-Montluc.

Les déchèteries étant soumises à des arrêtés préfectoraux, certains déchets n'y sont pas admis. Il s'agit, entre autres, des ordures ménagères, munitions, explosifs, éléments entiers de véhicules, cadavres d'animaux, produits radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux, médicaments, etc.

En 2025

AMIANTE

11 campagnes de collecte à la déchèterie de Savenay

4 campagnes de collecte d'amiante à la déchèterie de Saint-Etienne-de-Montluc

PNEUS

2 campagnes de collecte à Savenay

2 collectes à Saint-Etienne-de-Montluc

Les plateformes de déchets verts



〉 L'aire de Malville

Ce site est réservé aux particuliers, associations ou administrations des 11 communes, et par conséquent interdit aux professionnels comme l'indique le règlement intérieur annexé au règlement de service.

Horaires ouvertures

Période du 1er novembre au 31 mars

fermée tous les jours

Période du 1er avril au 31 octobre

ouverte le lundi et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

En 2025

1 241 passages enregistrés

- 55 % par rapport 2024 – L'année 2024 avait été importante baisse liée à la fermeture de la déchèterie de Savenay avec notamment la mise en place d'horaires d'ouvertures plus larges.

167 tonnes déposées

- 38 % par rapport à 2024

119 tonnes de compost distribués

+ 50 % par rapport à 2024

Les usagers y accèdent au moyen de leur badge déchèterie qu'ils doivent présenter au gardien suivant le principe de fonctionnement des déchèteries.

La prestation de gardiennage a été attribuée à la société Brangeon, qui réalise déjà la gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales.

〉 La plateforme des déchets verts de Campbon



Une plateforme commune de traitement des déchets verts avec la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois a ouvert en 2016 au lieu-dit les Perrières Neuves à Campbon. Elle est accessible pour les particuliers et les professionnels.

En 2025 le site a enregistré **33 868** passages et accueilli **9 132** tonnes de déchets verts provenant de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois et de la communauté de commune Estuaire et Sillon. En 2025, une augmentation des apports sur la plateforme de déchets verts est observée, en lien avec la fermeture de la benne dédiée sur la déchèterie de Campbon.

Les plateformes de déchets verts



La plateforme des déchets verts de Campbon

En 2025 pour Estuaire et Sillon

Répartition de la fréquentation par Communauté de communes en 2025

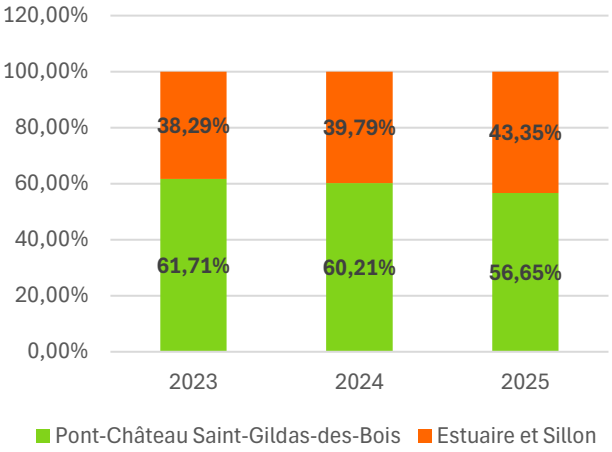

Répartition des apports de la CCES à la plateforme de déchets verts en 2025

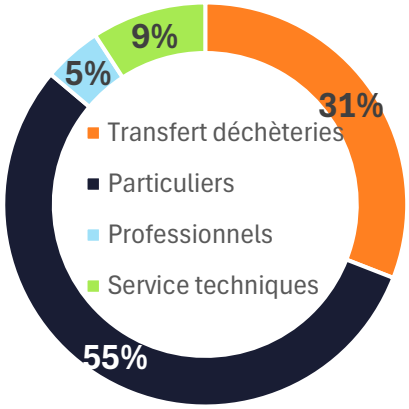

*Depuis 2022, des conventions ont été renouvelées avec des agriculteurs, après échanges avec les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) du Brivet et du Sillon. Ce sont près de **2 000 tonnes** de compost produites sur la plateforme de compostage qui ont été évacuées pour une utilisation en amendement en 2025.*

Evolution des apports en tonne par type de déposant

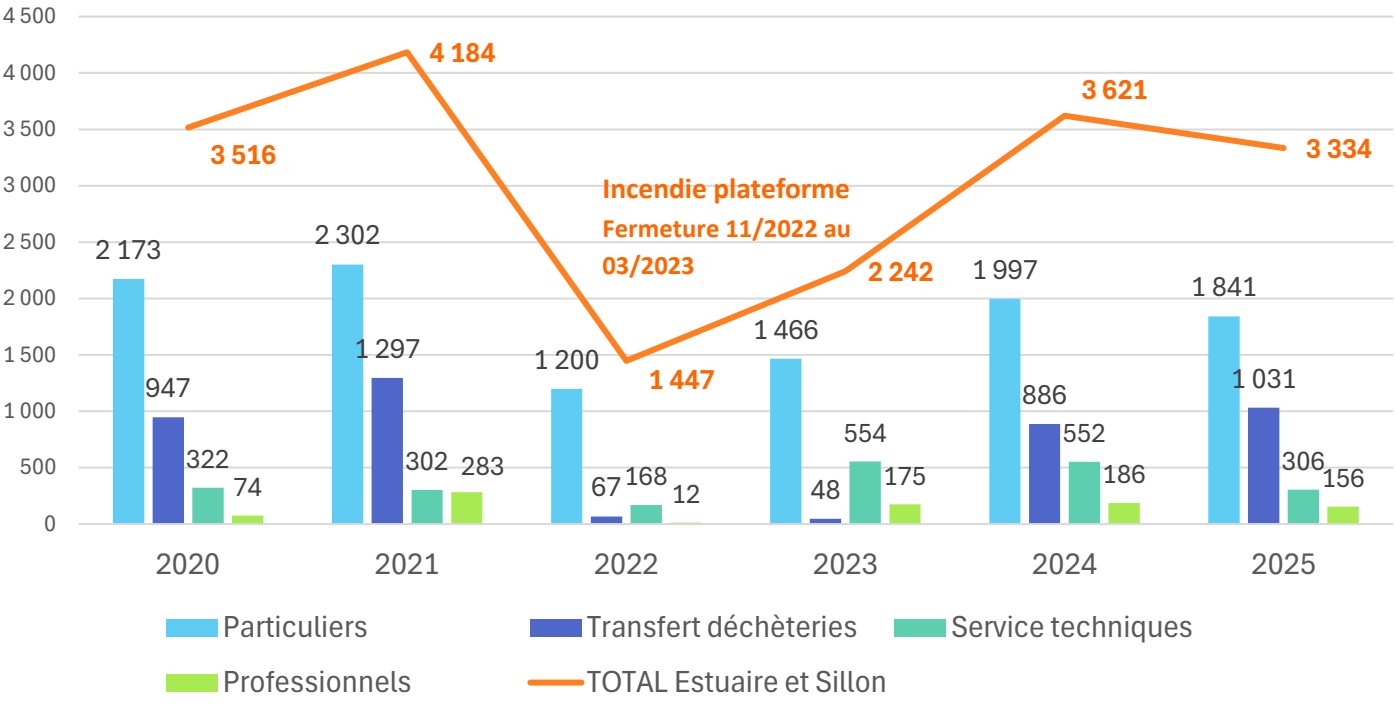

Transfert déchèteries : Déchets verts des déchèteries de Savenay, Malville et Campbon.

La collecte en déchèterie

Les tonnages collectés en déchèterie

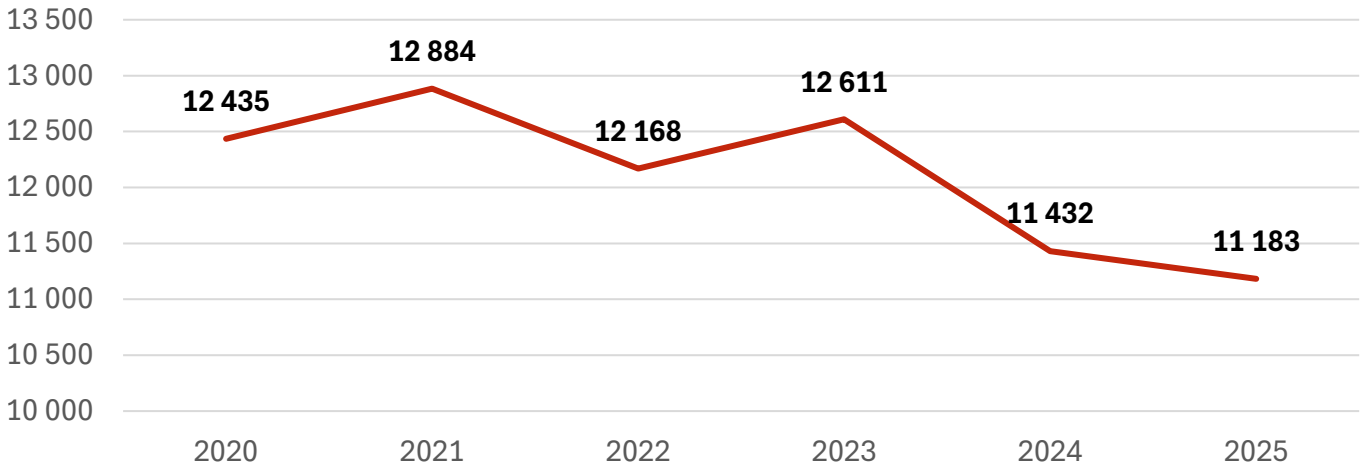

En 2024, la déchèterie de Savenay a été fermée de septembre à novembre à la suite d'un incendie. En 2025, la baisse des tonnages en déchèterie s'explique principalement par une diminution des apports de déchets verts, liée à une pluviométrie plus faible qu'en 2024.

Répartition des apports de déchets en tonnages sur les déchèteries en 2023

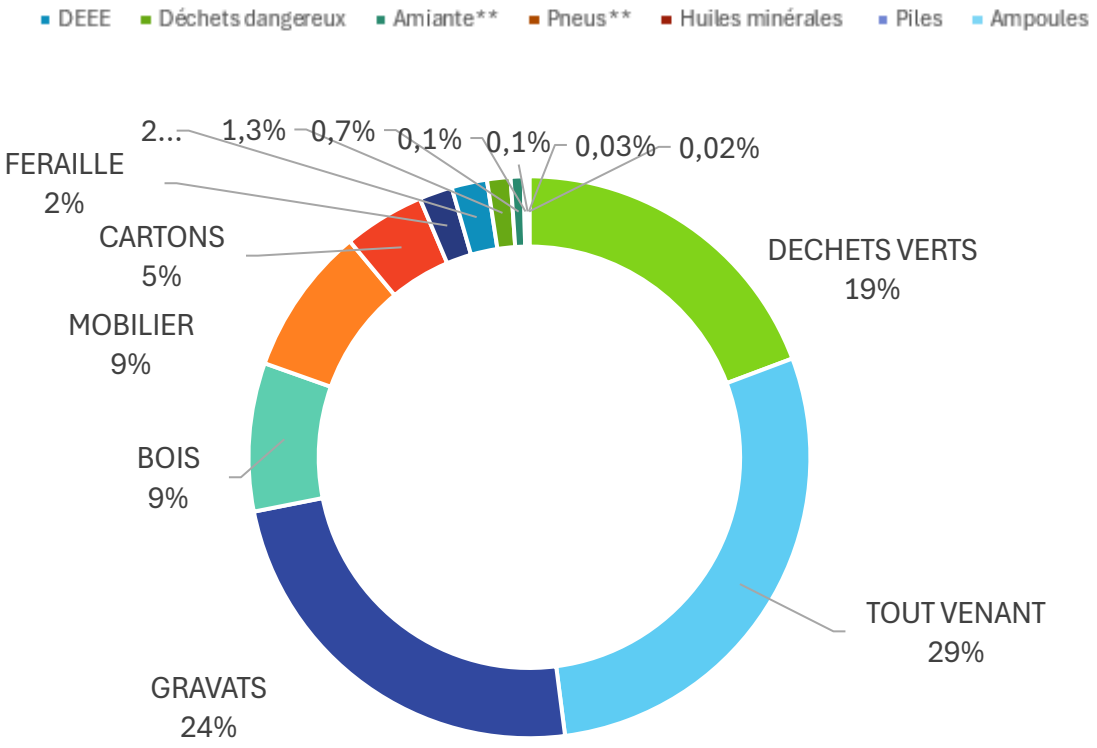

La collecte en déchèterie

Evolution par flux des tonnages collectés en déchèterie entre 2020 et 2025 (hors plateforme de déchets verts Campbon et Malville).

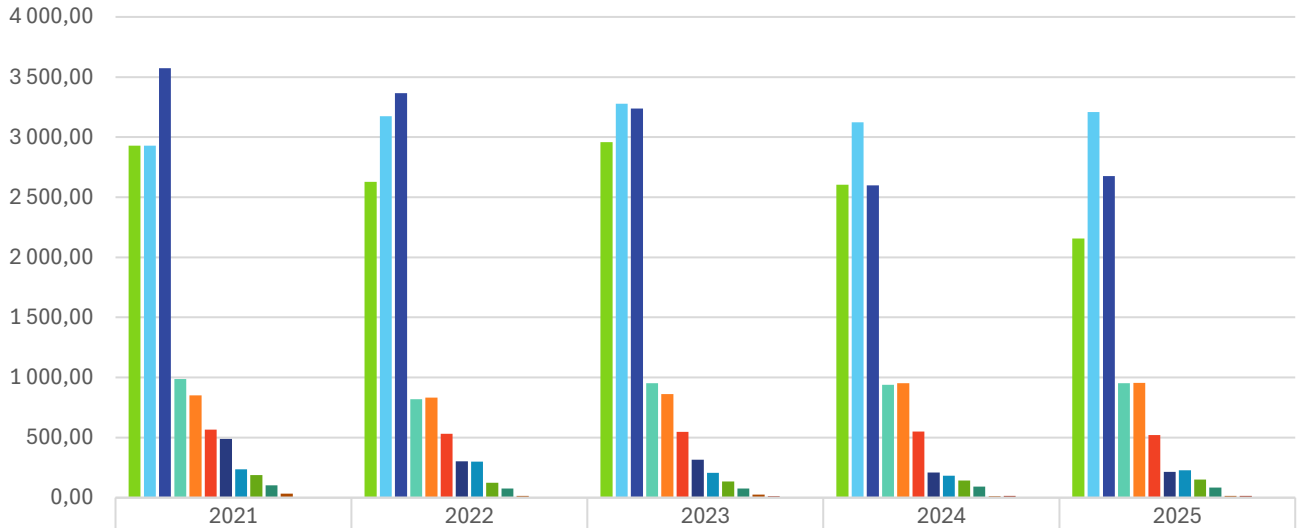

	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets verts	2 927,53	2 627,77	2 958,03	2 603,79	2 156,48
Tout venant	2 928,00	3 173,82	3 278,60	3 123,04	3 208,18
Gravats	3 573,58	3 366,86	3 236,46	2 598,52	2675,84
Bois	986,70	818,90	952,06	940,52	953,79
Mobilier	850,68	832,00	863,11	953,86	954,06
Carton	567,31	531,82	548,54	551,36	521,44
Ferraille	490,15	301,47	315,70	209,14	213,78
DEEE	235,86	299,60	206,46	184,00	228,80
Déchets dangereux	187,30	122,91	135,64	144,09	150,72
Amiante**	102,76	77,52	77,14	93,14	83,82
Pneus**	34,00	15,60	24,58	13,48	15,42
Huiles minérales			12,87	14,09	14,92
Piles			1,69	2,75	3,44
Ampoules					2,26

****COLLECTE PONCTUELLES**

Depuis 2021, les tonnages de gravats et de ferraille diminuent, tandis que ceux du mobilier et du bois augmentent. Les quantités de tout-venant restent stables, alors que les apports de déchets verts varient selon les conditions météorologiques.

La collecte en déchèterie

Les tonnages collectés par déchèterie

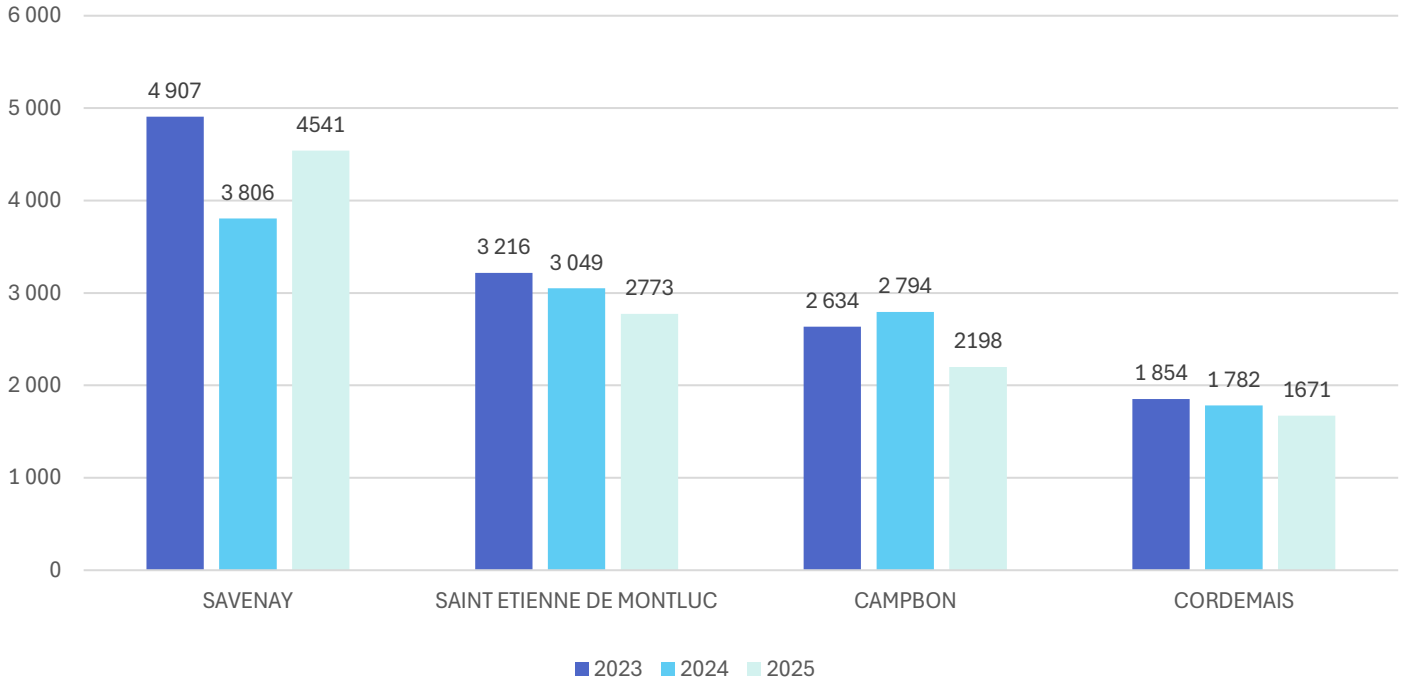

Fermeture de la déchèterie Savenay de septembre à novembre 2024 ce qui peut expliquer la répercussion sur la déchèterie de Campbon la même année.

Répartition des tonnages par déchèterie en 2025

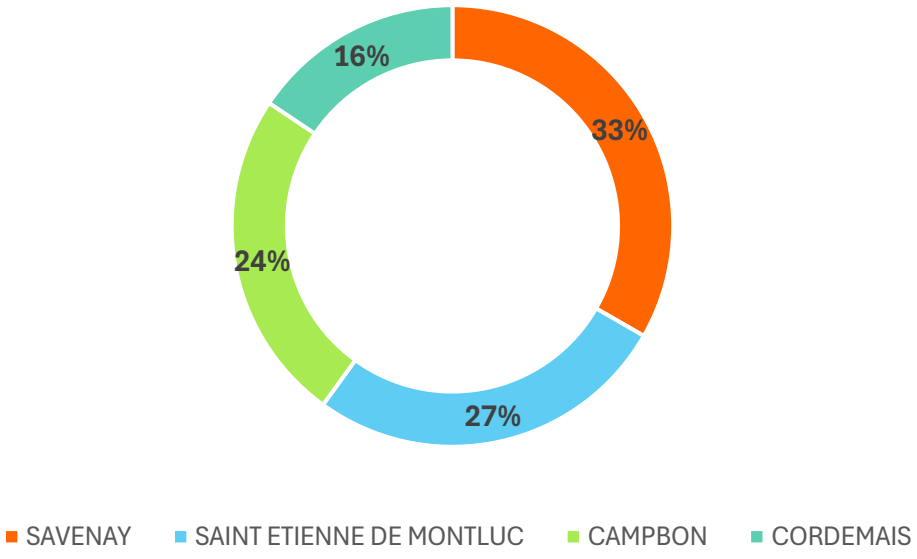

TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Le traitement des ordures ménagères 42
- Le traitement des recyclables 43
- Le traitement des déchets en déchèterie 46



Le traitement des ordures ménagères



Le mode de traitement des ordures ménagères varie selon le secteur.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

〉 Le traitement des ordures ménagères des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville,Prinquiau, Quilliy

1. Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44) puis transfert par remorque à fond mouvant alternatif (FMA) vers le site de traitement.



Quai transfert Bouvron

2. Enfouissement en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2, au lieu-dit Les Brieulles à Treffieux.

Les déchets sont confinés dans des casiers étanches, tandis que les lixiviats et le biogaz sont collectés et valorisés.

3.

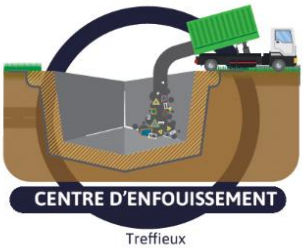

Capacité 32 000 tonnes/an

Incinération dans l'unité de valorisation énergétique Nantaise Séché Environnement

La combustion produit de l'électricité et de la vapeur permettant d'alimenter en énergie le réseau de chaleur urbain de Nantes.



Capacité 270 000 tonnes/an

〉 Le traitement des ordures ménagères des 3 communes

Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne

+ éco-points

1. Vidage des bennes de collecte directement au site de traitement

Incinération dans l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) des Ordures Ménagères (UIOM) Arc-en-Ciel gérée par Véolia à Couëron.

La combustion produit de l'électricité et de la vapeur permettant d'alimenter en énergie le réseau de chaleur urbain de Nantes et le site voisin d'Arcelor.

Les mâchefers (résidus d'incinération) sont valorisés en sous-couche routière par Véolia sur son site de GEVAL à Pont-Scorff (56).

2.



Capacité 100 000 tonnes/an

Le traitement des recyclables



LES EMBALLAGES

〉 Le traitement des emballages des 8 communes

Savenay, Bouée, Campbon, La Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Malville, Prinquiau, Quilly

1. **Vidage des bennes de collecte au quai de transfert de Bouvron (44)** puis transfert en remorque à Fond Mouvant Alternatif (FMA) vers le centre de tri.



Quai transfert Bouvron

2. **Les emballages recyclables sont transportés au centre de tri inter-régional UniTri,** situé à Loublande (79) géré par Séché Environnement, triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiées vers les usines de recyclage.



Les refus de tri (erreurs) sont valorisés énergétiquement.
Taux de refus moyens : 30 %

Capacité Centre de tri Mauléon
48 000 tonnes/an

3. **Usine de recyclage**





〉 Le traitement des emballages des 3 communes

Saint-Etienne-de-Montluc, Cordemais, Le Temple-de-Bretagne

+ éco-points

1. **Vidage des bennes de collecte directement au centre de tri Arc-en-ciel 2034 à Couëron (44),** triés selon leur matière, mises en balles, puis expédiés vers les usines de recyclage.
Le marché de tri et traitement des déchets a été attribué à la société Véolia.

Les refus de tri (erreurs) sont valorisés en Combustible Fossile de Récupération (CSR) dans le centre de transformation de GUYOT situé à proximité du centre de tri.
Taux de refus moyens : 23 %



Capacité Centre de tri Couëron
45 000 tonnes/an

2. **Usine de recyclage**

Le traitement des recyclables

〉 Le traitement du verre et du papier des 11 communes

1. **Vidage des bennes de collecte de verre au quai de transfert de Bouvron (44) ou directement au centre de tri.**



Quai transfert Bouvron

1. **Vidage des bennes de collecte papier au quai de transfert de Bouvron (44) ou directement au centre de tri.**

LE VERRE

2.



Centre de tri verre Couëron

3. Le verre est ensuite transporté dans une **verrerie** pour être, après retrait des impuretés (papiers, métal, etc…), fondu afin de produire de nouveaux contenants en verre.



LE PAPIER



Centre de tri papier Carquefou

2. Le papier est ensuite mis en balles et transféré dans des **papèteries** afin de produire de la pâte à papier / carton.

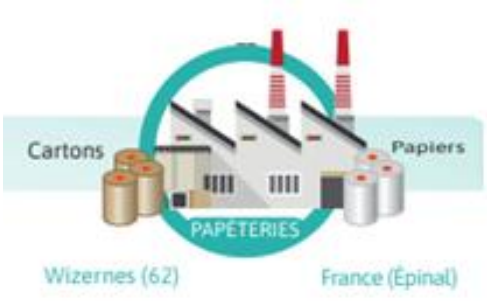

Le traitement des recyclables

〉 Le recyclage des matériaux d'emballages et papiers

Matériaux triés	Repreneurs agréés	Lieu de destination et nature du traitement
Cartonnettes 	REVIPAC	Filières Nationales ou Européennes
Bouteilles, flacons et pots en plastique opaque  	VALORPLAST	
Bouteilles, flacons et pots en plastique transparent 	VALORPLAST	
Films et sachets en plastique 	VALORPLAST	
Flux développement (barquettes, polystyrène, …) 	CITEO	
Briques alimentaires 	REVIPAC	Valorisation matière
Acier  	ARCELOR MITTAL	
Aluminium  	SUEZ	
Papiers 	EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING et NORSK	
Verre 	OI MANUFACTURING France	

Le traitement des déchets en déchèterie

〉 Le circuit des déchets collectés en déchèterie

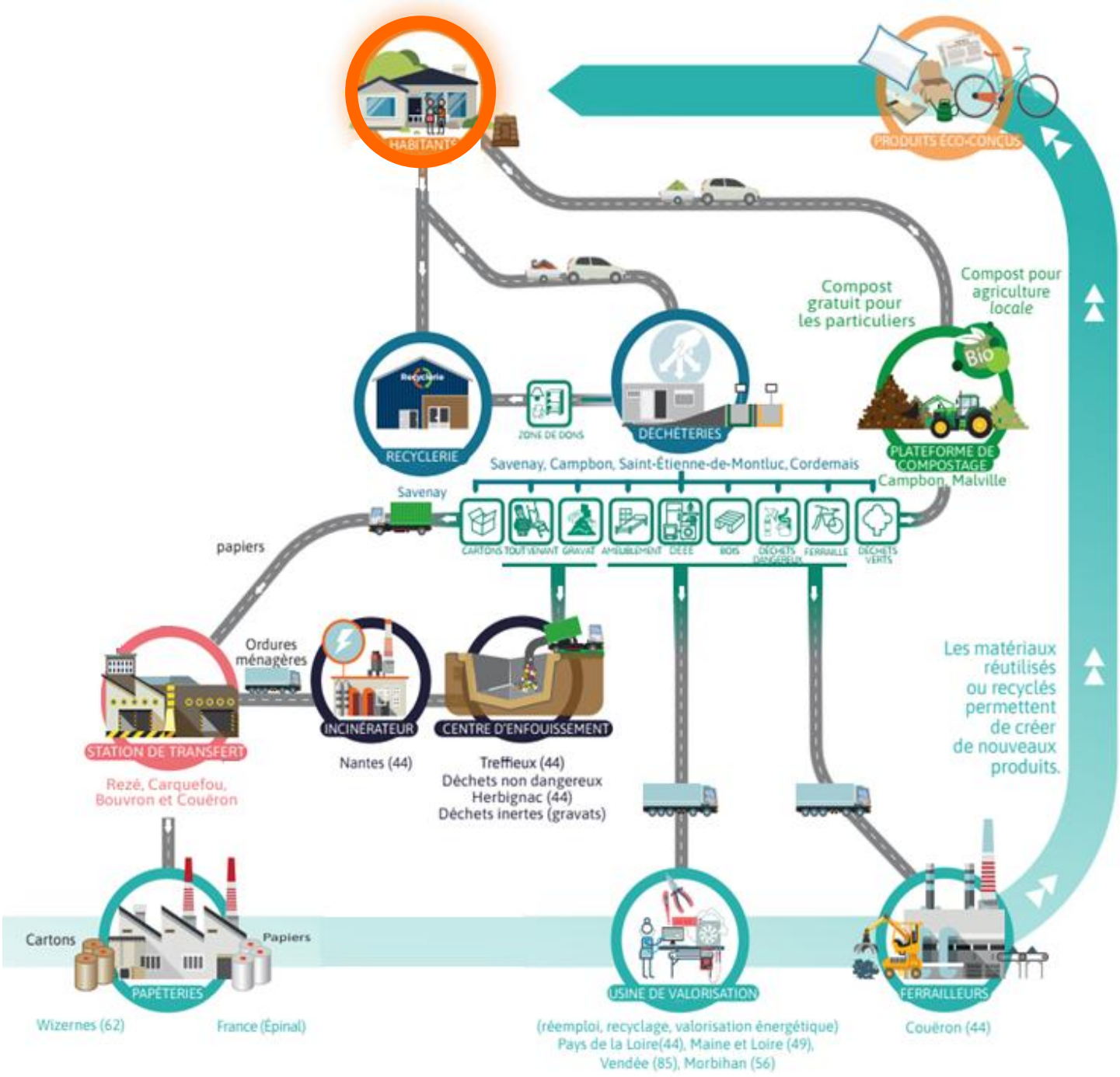

Le traitement des déchets en déchèterie

Matériaux	Filière	Lieu de traitement	Traitement Valorisation
Tout-venant	SMCNA	ISDND de classe 2, Treffieux (44)	Stockage
	BRANGEON	ISDND de classe 2, La Poitevinière (49)	Stockage
Gravats	SMCNA	ISDND de classe 2, Treffieux (44)	Concassage sur site avec réutilisation interne ou externe
	CHARIER	Carrière, Herbignac (44)	Stockage
Ferraille	BARBAZANGE TRI OUEST	Couëron ou Châteaubriant (44)	Valorisation matière
	AFM Recyclage	Montoir de Bretagne (44)	Valorisation matière
Carton	REVIPAC	Papèterie Groupe Thiollet - St Michel (16)	Valorisation matière
	REVIPAC	Papèterie WIZPAPER - Wizernes (62)	Valorisation matière
Végétaux	Ecosys	Plateforme de compostage intercommunale CCPSG/CCES, Campbon (44)	Broyage / compostage pour valorisation organique
	BRANGEON	Saint-Remy-en-Mauges (49)	Compostage
Bois	ECOSYS	Plateforme de broyage, la Chapelle Basse Mer (44)	Valorisation matière
	BRANGEON	Rezé (44)	Broyage
Amiante liée	CHARIER CM	ISDND de classe 3, Ecoterre du Cellier (44)	Stockage
	BRANGEON	Carrière spécialisée- CDV Le Cellier (44)	Stockage
Déchets dangereux spécifiques	Chimirec / EccoDDS Triadis	Plateforme de regroupement / traitement, Javéné (35) ou St Jacques de la Lande (35)	Valorisation matière ou énergétique ou régénération
DEEE	Eco systèmes	Regroupement chez Envie 44, Nantes (44) Usine de démantèlement, Angers (49)	Démantèlement et valorisation matière
Mobilier	Eco-mobilier	Plateforme de Couëron (44)	Valorisation matière
Piles	Corépile*	Acoor Environnement, Cestas (33)	Valorisation matière
Radiographie	Rhône Alpes Argent	Lyon (69)	Recyclage

Le bilan traitement des déchets

〉 Répartition des tonnages collectés selon les modes de traitements

Avec stockage (ordures ménagères, tout venant déchèterie, gravat, amiante)

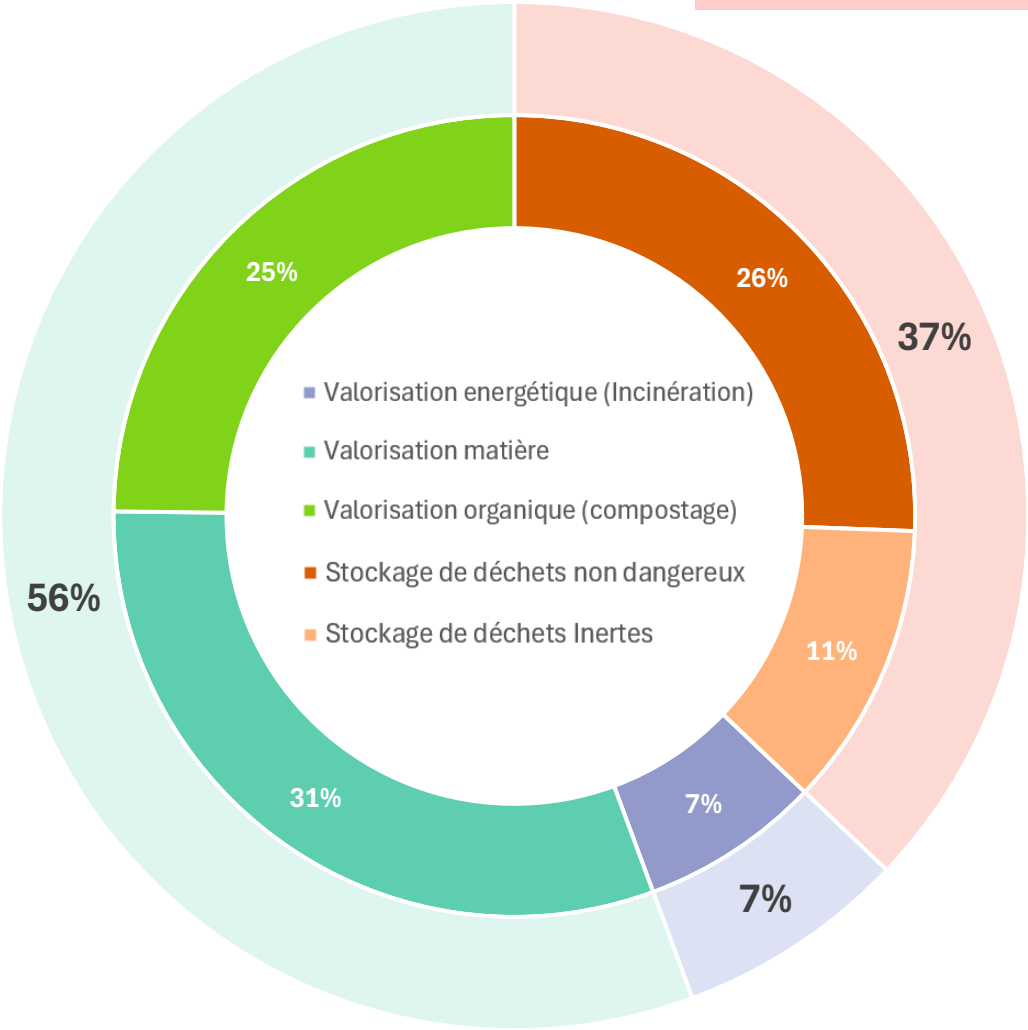

Avec valorisation matière (emballages, verre, papier, déchets verts, déchets déchèteries)

Avec valorisation énergétique (ordures ménagères)

PARTIE 2

INDICATEURS FINANCIERS

LE FINANCEMENT DU SERVICE 50

LE BUDGET DU SERVICE 53

LA STRUCTURE DES COÛTS 55



Le financement du service

Le financement du service auprès des usagers repose sur une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à caractère incitatif. Cette redevance vise à couvrir les dépenses liées au fonctionnement du service et à assurer l'équilibre budgétaire, après déduction des recettes propres.

L'équilibre du budget est une obligation. Dans le cadre d'un service financé par la redevance, celui-ci est considéré comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), ce qui implique le respect de certaines règles, notamment celle de l'équilibre financier.

Le montant annuel consacré à la prévention et à la gestion des déchets (collecte et traitement) inclut l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement — telles que les marchés de services, les locations, les fournitures diverses et les études —, les charges de personnel directement impliqué dans ces activités, les amortissements du matériel et des installations, ainsi que les frais de structure (entretien des bâtiments, infrastructures, etc.).

〉 Synthèse du compte administratif 2025 du budget annexe

	Dépenses	Recettes	Résultats Net
Fonctionnement	5 941 124	6 093 574	152 450
Investissement	865 222	1 128 902	263 680

〉 Evolution des recettes et dépenses du service depuis 2020

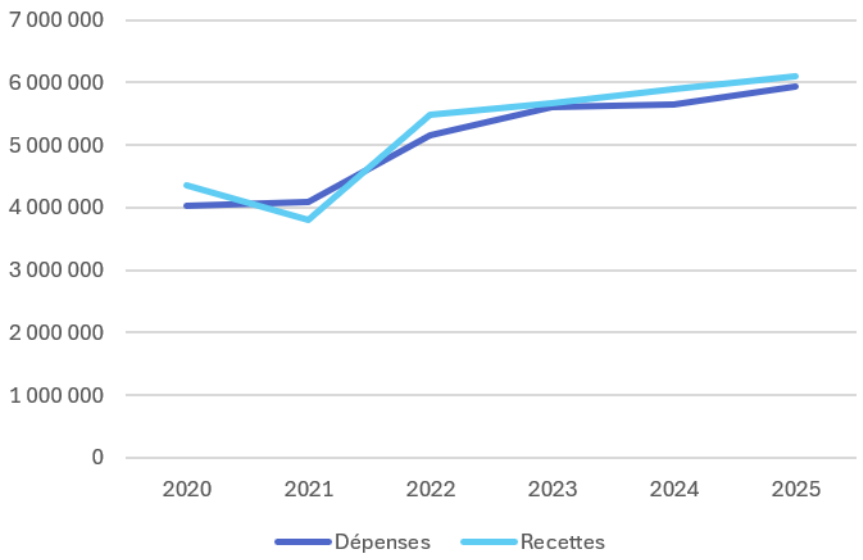

Le financement du service

REDEVANCE INCITATIVE

UNE PART FIXE

=

Abonnement annuel au service

Finance les charges fixes du service

- Collecte, tri, traitement de l'ensemble des déchets
- 26 passages en déchèterie
- Actions de prévention et de communication

+

Les levées de bacs

- Levées du bac jaune emballages
- 6 levées annuelles du bac gris ordures ménagères

UNE PART VARIABLE

=

Utilisation du service

- Levées supplémentaires du bac gris ordures ménagères
- Achat d'un composteur
- Retrait d'un pass'déchets suite à une perte
- Collecte, tri, traitements des levées de bacs et passages en déchèteries supplémentaires

〉 Les tarifs selon le volume de bac

ABONNEMENT 2025 au volume du bac	ABONNEMENT ANUEL Incluant 6 levées	LEVEE SUPPLEMENTAIRE A partir de la 7ième
Absence de bac*	195.68 €	4.24 €
Bac OM 80L	195.68 €	4.24 €
Bac OM 120/140L	224.35 €	5.63 €
Bac OM 240L	343.47 €	9.66 €
Bac OM 340L /360L	405.48 €	7.63 €
Bac OM 660L	643.63 €	18.02 €
Ouverture de la colonne d'apport volontaire des ordures ménagères		2.01 €

La facturation est semestrielle avec plusieurs modes de paiement possibles pour le redevable (TIPSEPA ; compte usager ECOCITO ; par prélèvement automatique en 10 échéances /an depuis le 1er janvier 2022, soit 5 par semestre ; Paiement DATAMATRIX (QR code) en bureau de tabac agréé : par CB ou espèces, dans la limite de 300€).

AUTRES TARIFS 2025

Composteurs 300L	25 €
Composteurs 600L	35€
Bioseau	1 €
Remplacement pass'déchets	13.41 €

17 000 redevables facturés

(Ménages, professionnels, administrations, associations)

Dont 30% en

Prélèvement automatique

Le financement du service



〉 Les tarifs des professionnels

Les professionnels payent au même titre que les particuliers un abonnement annuel pour la collecte en porte à porte. Ils peuvent disposer en complément d'une collecte hebdomadaire et d'une collecte des bacs jaunes uniquement, facturés par des forfaits additionnels.

Depuis le 1er juillet 2024 les professionnels ont vu une évolution de leur accès au service.

- L'abonnement à la redevance est devenu obligatoire
- La tarification en déchèterie passe du volume déposé à une tarification au passage.

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon propose sur son territoire, l'accès à ses déchèteries pour les professionnels. Comme pour les particuliers, elle assure le traitement, la valorisation mais également l'élimination des déchets des activités des professionnels.

Dans un souci d'équité avec les particuliers assujettis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères mais également face à la hausse des coûts de traitement, la Communauté de Communes a décidé de modifier la tarification et les modalités d'accès en déchèterie pour les professionnels à depuis le 1er juillet 2024.

Facturation des professionnels

Facturation semestrielle

Tarifs abonnement annuel d'accès au service

+

Tarifs au passage*
10 € dès le premier passage pour les professionnels du territoire

40 € dès le premier passage pour les professionnels hors territoire



Le budget du service

Investissement : dépenses 865 222 € et recettes 1 128 902 €

Postes de dépenses d'investissement	2023	2024	2025
Collecte	**228 897 €**	**221 034 €**	**741 162 €**
Véhicules	13 830 €	- €	23 880,00 €
Bacs	196 431 €	84 765 €	115 703 €
Local et station lavage	18 637 €	136 268 €	601 580 €
Point d'apport volontaire	**16 512 €**	**84 574 €**	**25 512 €**
Véhicule	- €	50 014 €	0,00 €
Colonne de tri	16 512 €	34 560 €	25 512 €
Déchèterie	**6 613 €**	**35 966 €**	**20 523 €**
Réparation déchèterie	6 613 €	35 966 €	2 006 €
Nouvelle déchèterie	- €	- €	18 518 €
Autres	**- €**	**- €**	**450,84 €**
Quote part transfert	**8 498 €**	**41 151 €**	**41 151 €**
Informatique, Mobilier	**990 €**	**2 521 €**	**- €**
Opération patrimoine	**- €**	**- €**	**11 423 €**
Emprunt	**25 000 €**	**25 000 €**	**25 000 €**
TOTAL dépenses d'investissement	**286 511 €**	**410 246 €**	**865 222 €**

Postes de recettes d'investissement	2023	2024	2025
Subvention Etat	0 €	0 €	221 780 €
Dotations, fonds de réserve	66 860 €	39 232 €	124 111 €
Amortissements	334 694 €	347 126 €	364 266 €
Opérations patrimoniales	0 €	0 €	11 423 €
Revente	0 €	22 727 €	0 €
TOTAL recettes investissements	**401 555 €**	**409 085 €**	**721 580 €**
Excédent reportés	293 439 €	408 483 €	407 322 €
TOTAL avec excédent reportés	**694 993 €**	**817 568 €**	**1 128 902 €**

Recette de fonctionnement 6 093 574 €

Postes de recettes de fonctionnement	2023	2024	2025
Atténuation de charges	**3 909 €**	**17 795 €**	**4 002 €**
Mise à disposition personnel	**42 406 €**	**0 €**	**0 €**
Redevances déchets	**3 981 395 €**	**4 545 773 €**	**4 720 267 €**
Collecte selective	**800 158 €**	**1 200 848 €**	**1 028 792 €**
Vente de produits	258 754 €	195 354 €	249 408 €
Soutiens eco-organismes	541 404 €	1 005 494 €	779 384 €
Déchèteries	**117 637 €**	**26 484 €**	**85 396 €**
Revente des matériaux	49 562 €	24 984 €	37 265 €
Eco-organismes	40 237 €	1 499 €	48 132 €
Redevance professionnels déchèteries	27 838 €	0 €	0 €
Autres versements	**62 667 €**	**0 €**	**0 €**
Produits exceptionnels divers/subventions	**324 007 €**	**55 822 €**	**50 351 €**
Report excédent 2023	**323 150 €**	**44 317 €**	**204 765 €**
TOTAL recettes de fonctionnement	**5 655 328 €**	**5 891 039 €**	**6 093 574 €**

Le budget du service

〉 Dépenses de fonctionnement 5 941 124 € en 2025

Postes de dépenses de fonctionnement	2023	2024	2025
Charges de structure et de fonctionnement	**486 498 €**	**473 810 €**	**495 413 €**
Carburants, eau, electricité	91 257 €	68 087 €	60 353 €
Petits équipements/matériel (sacs jaunes 38 980 € + matériel régie collecte, réparation colonnes)	66 947 €	86 047 €	65 166 €
Plateforme de compostage de Campbon	150 809 €	83 920 €	91 099 €
Divers (Réparation des camions 148 980 €, location BOM, maintenance logiciel, assurances, télécommunication, etc.)	177 486 €	205 336 €	227 096 €
Etudes	0 €	30 420 €	51 700 €
Charge de communication	**58 734 €**	**24 959 €**	**13 410 €**
Charge de personnel	**937 999 €**	**918 901 €**	**844 439 €**
Contrats de prestations	**1 016 068 €**	**1 036 547 €**	**1 176 972 €**
Collecte des points d'apport volontaire : papier, verre, OM et emballages (11 communes)	189 216 €	176 668 €	173 904 €
Collecte selective et ordures ménagères 3 communes (Cordemais, Saint-etienne-de-Montluc, Cordemais)	407 085 €	421 217 €	583 096 €
Traitement des ordures ménagères 3 communes	22 783 €	18 546 €	0 €
Gestion des déchèteries + aire de Malville	396 984 €	420 116 €	409 419 €
ɔérimentation : étude et collecte biodéchets en apport volontaire			10 554,00 €
Prévention	**116 142 €**	**136 200 €**	**166 614 €**
Prévention recyclerie	32 561 €	41 189 €	58 423 €
Prévention compostage (individuel et partagé)	83 580 €	95 011 €	108 191 €
Traitement	**2 612 627 €**	**2 641 598 €**	**2 866 683 €**
Traitement installation de stockage et incineration	1 079 287 €	927 954 €	1 130 711 €
Quai de transfert	321 786 €	324 089 €	299 327 €
Tri des emballages	391 779 €	523 621 €	482 098 €
Traitement déchets des déchèteries	819 775 €	865 934 €	949 438 €
Autres			5 107,55 €
Charges financières et/ Intérêt	**27 359 €**	27 323 €	6 384 €
Charges exceptionelles	**7 812 €**	30 462 €	7 088 €
Amortissements/écritures	**334 694 €**	347 126 €	364 069 €
Autres charges	**13 078 €**	5 030 €	52 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**5 611 011 €**	**5 641 956 €**	**5 941 124 €**

La structure des coûts (Matrice ADEME)

〉 Le coût aidé du service public

Les données présentées sont issues de la méthode Compta-Coût de l'ADEME, une comptabilité analytique standardisée permettant de comparer les coûts dans le temps et entre collectivités. Les résultats peuvent différer légèrement des données budgétaires, car cette méthode rattache à l'exercice l'ensemble des charges et produits liés à l'activité, indépendamment de leur date de comptabilisation.

Le coût aidé du service correspond au coût du service une fois les recettes industrielles (vente de matériaux) et les soutiens des Éco-organismes déduits des charges.

	2023 Coût /hab.	2024 Coût /hab.	2025 Coût /hab.
Coût complet du service (ensemble des charges du service sans retier les recettes)	128	135	138
Recettes industrielles et éco-organismes	26	23	23
Autres recettes (reprise subvention	0	1	1
Coût aidé du service public (coût complet retiré des recettes)	102	111	113

〉 Le coût aidé du service par habitant et par flux



D'une année sur l'autre, le coût par habitant permet de suivre l'évolution des dépenses sans être trop influencé par les variations démographiques.

	Coût du service par habitant	Tonnages collectés par habitant
Ordures ménagères résiduelles	47€/hab.	94kg/hab.
Déchets en déchèterie et plateformes Déchets verts	47€/hab.	324kg/hab.
Papiers et emballages (hors verre)	12€/hab.	53kg/hab.
Emballages verre	4€/hab.	45kg/hab.
Déchets alimentaires	3€/hab.	
TOTAL	**113 €/hab.**	**516kg/hab.**

Les tonnages des déchets alimentaires issus du compostage individuel et partagé ne sont pas connus et ne peuvent donc pas être quantifiés de manière fiable.

La structure des coûts (Matrice ADEME)

〉 La répartition des charges (matrice des coûts)

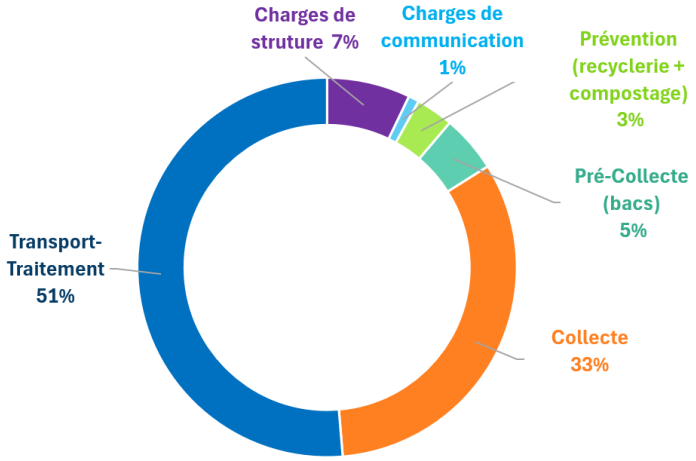

En 2025, le poste le plus coûteux du service est le poste transport-traitement incluant le transfert, le tri, le recyclage et l'enfouissement ou l'incinération des déchets.

Alors que les charges fonctionnelles diminuent de **3 %**, les charges techniques progressent de **10 %**. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des dépenses de transport et de traitement des déchets, qui constituent un poste majeur du budget du service.

Charges en HT € (arrondi)	2024	2025
Charges fonctionnelles	**479 700**	**464 400**
Charges de struture	427 600	412 000
Charges de communication	52 100	52 400
Charges techniques	**4 853 500**	**5 329 600**
Prévention (recyclerie + compostage)	150 300	183 500
Pré-Collecte	284 900	281 000
Collecte	1 801 500	1 882 100
Transport-Traitement	2 616 800	2 983 000
Total charge matrice	**5 333 200**	**5 794 000**

Cette augmentation résulte notamment :

- du contexte inflationniste affectant les coûts de l'énergie, des carburants et des matières premières ;
- de la progression de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui renchérit les coûts de traitement des déchets.

Afin de réduire le recours à l'enfouissement des déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets ultimes qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés, l'État applique le principe du « pollueur-payeur ». Dans ce cadre, il a progressivement augmenté la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), applicable aux déchets enfouis ou incinérés.

Cette fiscalité environnementale vise à rendre les modes de traitement les plus polluants plus coûteux afin d'encourager la prévention, le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

Les collectivités, qui doivent s'acquitter de cette taxe via les coûts de traitement des déchets, sont directement impactées par cette hausse.

La structure des coûts (Matrice ADEME)

〉 La répartition des produits (matrice des coûts)

Produits en HT € (arrondi)	2024	2025
Ventes de matériaux et énergie	257 800	249 800
Soutiens éco-organismes	695 400	983 600
Subventions d'investissement	50 000	50 000
Total des charges en euros TTC	**1 003 200**	**1 283 400**

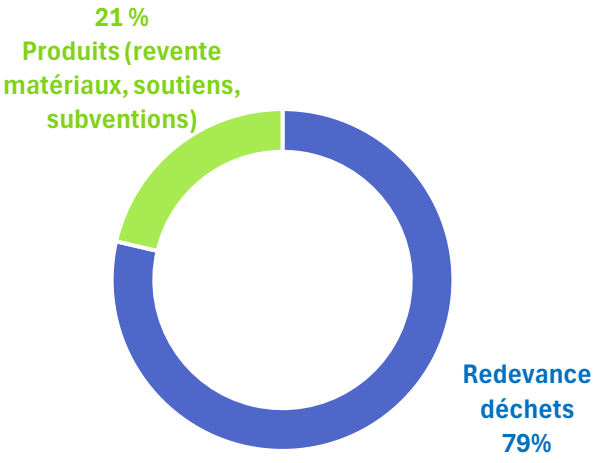

En 2025, les produits issus de la valorisation des déchets et des soutiens des éco-organismes représentent 21 % des recettes du service, soit 1,2 million d'euros et une augmentation de 28% des produits perçues par rapport à l'année précédente.

Les recettes liées à la valorisation des déchets proviennent à la fois de la revente des matériaux recyclables collectés (verre, métaux, papiers, plastiques, etc.) et des soutiens financiers versés par les éco-organismes. Bien que les prix de reprise des matériaux soient variables les bons résultats de tri enregistrés sur le territoire en 2025 permettent de bénéficier de soutiens significatifs, contribuant ainsi à l'équilibre financier du service.

〉 Le coût aidé TTC du service public par flux

Le coût en K€ par flux de déchets en 2025

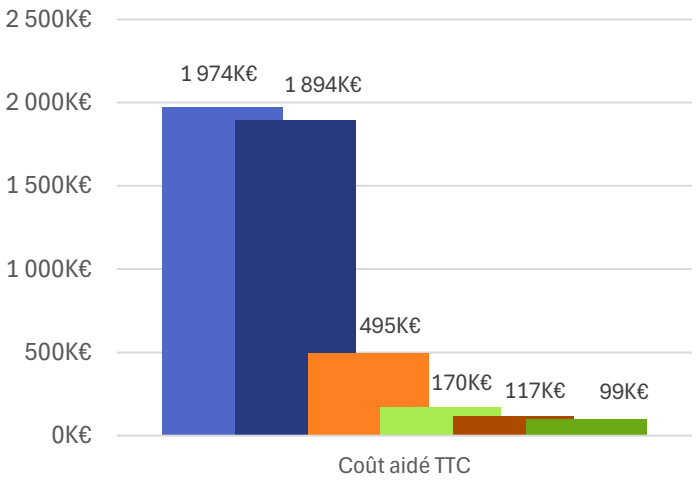

Le coût par tonne par flux de déchets en 2025

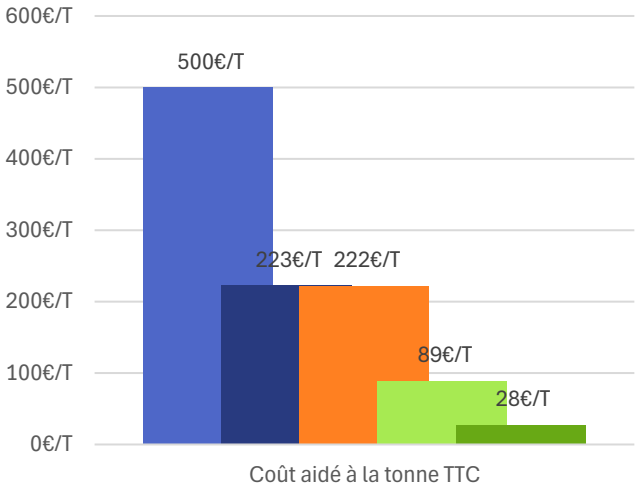



Les ordures ménagères collectées en porte-à-porte demeurent le flux le plus coûteux. Les déchèteries constituent le deuxième poste de dépenses, avec un coût toutefois mieux optimisé au regard des tonnages collectés en apport volontaire.

La structure des coûts (Matrice ADEME)

〉 La répartition des produits (matrice des coûts)

Répartition des coûts par flux de déchets

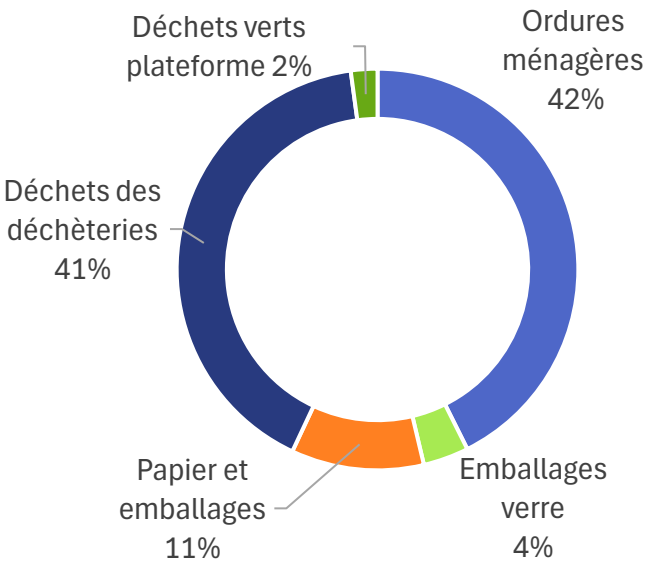

Tonnages par flux de déchets

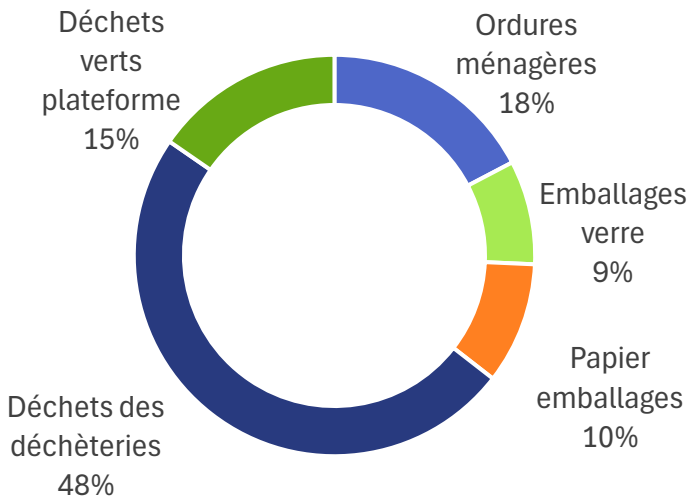

Après déduction des recettes perçues, les flux les plus coûteux sont les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries. Le rapprochement entre les coûts et les tonnages met en évidence un écart significatif : les ordures ménagères ne représentent que 17 % des tonnages collectés, mais concentrent à elles seules 42 % du coût du service.

Cette situation souligne l'importance de poursuivre les actions visant à optimiser la collecte en porte-à-porte et à réduire les quantités d'ordures ménagères produites

Les déchèteries représentent également le deuxième poste de dépenses du service, avec toutefois un ratio de coût à la tonne plus optimisé.

Perspectives 2026

LA COLLECTE

- Examen des différents scénarios relatifs à l'évolution du mode de gestion de la collecte en porte-à-porte, et attribution du nouveau marché de collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers et de la collecte des points d'apport volontaire.
- Poursuite de la dotation des bacs jaunes pour tous les foyers avec les quatre communes (Le Temple de Bretagne, Cordemais, La Chapelle-Launay, Quilly)).
- Aménagement d'un nouveau garage pour les véhicules de collecte et création d'une nouvelle station de lavage des véhicules.

LES DECHETERIES

- Poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à adapter les sites actuels aux besoins futurs et à définir différents scénarios d'évolution et d'aménagement des déchèteries.
- Sécurisation, de la déchèterie de Campbon.
- Préparation du futur marché de gardiennage des déchèteries.
- Renouvellement du marché d'acquisition des bacs.
- Adaptation des horaires d'ouverture des déchèteries et des horaires de collecte en porte-à-porte, et réflexion sur l'évolution de l'organisation du service en période de fortes chaleurs.

LES BIODECHETS

- Présentation du bilan de l'expérimentation de collecte des biodéchets en points d'apport volontaire et examen des suites à donner au projet.

FACTURATION

- Dématérialisation de la facture locale de la redevance déchet dans l'espace Numérique Sécurisé de l'Usager sur le site www.impots.gouv.fr